



arte

**Déclaration volontaire
de durabilité 2025**

Sommaire

Préambule	3
Informations générales	5
Les trois entités du Groupe ARTE	5
Base d'établissement de la Déclaration volontaire de durabilité d'ARTE France	8
Positionnement dans la filière	9
La stratégie RSE	10
Principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'ARTE France	11
Cartographie de double matérialité des enjeux RSE d'ARTE France	14
Enjeux et risques liés aux conséquences environnementales de l'activité	16
Enjeux et risques liés aux conséquences sociales de l'activité	17
Enjeux et risques liés à la gouvernance et aux conséquences sociétales de l'activité	18
Politiques menées et résultats	21
I. Les conséquences environnementales de l'activité	22
I.1 Enjeux climatiques et environnementaux dans les programmes	23
I.2 Diminuer la consommation de ressources	24
I.3 Favoriser la restauration durable et l'économie circulaire	30
I.4 Prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique et à la production audiovisuelle	31
II. Les conséquences sociales de l'activité	34
II.1 Egalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise	35
II.2 Diversité de la société et comportements responsables dans l'entreprise	36
II.3 Favoriser la qualité et le bien-être au travail	40
II.4 Moderniser l'entreprise	41
III. La gouvernance et les conséquences sociétales de l'activité	42
III.1 Raison d'être	42
III.2 Conduite responsable des affaires	42
III.3 Diversité dans les programmes	47
III.4 Assurer l'accessibilité des programmes et des offres à tous	48
Tableaux de concordance de la Déclaration volontaire de durabilité 2025	54

Préambule

Dédiée à la culture, la chaîne franco-allemande ARTE défend les valeurs humanistes européennes, elle fait preuve d'ouverture, de tolérance et de responsabilité. Elle a des devoirs particuliers en tant que média de service public, culturel et européen. Un lien de confiance la relie au public et elle peut s'appuyer sur des résultats tangibles obtenus ces dernières années pour porter haut et fort ses idéaux fondateurs.

Elle est régulièrement classée parmi les médias bénéficiant d'une image très positive en France et en Allemagne et s'engage sur des thématiques chères aux citoyens européens : la prise en compte du dérèglement climatique et le développement durable ; la lutte contre les inégalités, qu'elles soient sociales, culturelles, économiques, géographiques, liées au genre ou au handicap ; l'éthique morale et citoyenne ou encore la transparence dans l'utilisation des données personnelles.

ARTE mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour s'inspirer des valeurs promues dans ses programmes dans ses modes de fonctionnement et ses liens avec les professionnels et le public. Ces sujets font l'objet d'une attention particulière des équipes pour conforter les actions déjà entreprises et mettre en œuvre de nouvelles mesures afin de consolider une stratégie RSE irrigant l'ensemble des activités, que ce soit devant ou derrière l'écran.

L'affirmation du caractère responsable et innovant de l'entreprise est un élément fort du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 d'ARTE France, prolongé par un Avenant pour 2023-2024. Le Projet de Groupe 2025-2028 de la Chaîne ARTE, validé en Assemblée générale en octobre 2024, entérine cette stratégie en consacrant un de ses axes stratégiques aux thématiques de confiance, de la transparence et de responsabilité avec l'ambition d'être un repère de confiance pour les publics.

Depuis 2018, conformément à la transposition en droit français de la Directive européenne sur le reporting extra-financier, ARTE France publiait sa [Déclaration de performance extra-financière](#) (DPEF) en présentant les principaux enjeux et risques, politiques menées et résultats obtenus par ARTE France et ARTE GEIE concernant leur responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

Entre septembre 2024 et avril 2025, ARTE France a mené un travail préparatoire en vue de la mise en œuvre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui devait impliquer la publication du premier *Rapport de durabilité* d'ARTE France en 2026 sur l'année 2025.

Mais la directive Omnibus I, publiée par la Commission Européenne le 26 février 2025, a reporté les échéances de publication et **décalé de deux ans** l'obligation du premier rapport pour la typologie d'entreprises dont relève ARTE France, reportant l'exercice initial sur l'année 2027 et non 2025. Les mois suivants, la directive Omnibus II a ensuite resserré le champ d'application en appliquant les obligations de reporting uniquement aux entreprises dépassant les seuils suivants : plus de 1 000 salariés et un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 450 millions d'euros. La loi Omnibus a été adoptée définitivement le 16 décembre 2025.

L'entrée en vigueur de la CSRD début 2024 a aboli la *Déclaration de Performance extra-financière* (DPEF) pour la remplacer par un *Rapport de Durabilité*. En conséquence des changements apportés par la loi Omnibus, ARTE France est exemptée de l'obligation de produire un *Rapport de Durabilité*.

Le format de *Déclaration de Performance extra-financière* n'est plus applicable en tant que tel, **néanmoins** ARTE France a souhaité établir une première *Déclaration volontaire de durabilité*, dans la continuité de la *Déclaration de Performance Extra-financière 2024* et en mettant **à profit le travail préparatoire** sur la CSRD réalisé en 2024 et 2025. Cette *Déclaration volontaire de durabilité* a vocation à évoluer dans les années qui viennent afin de se rapprocher progressivement de la norme VSME (Voluntary ESRS for non-listed Small and Medium-size Enterprises).

Informations générales

L'année 2025 a été exceptionnelle pour ARTE avec des records historiques d'audience sur le numérique (3,2 milliards de vidéos vues avec une empreinte sociale toujours plus forte) et à l'antenne linéaire avec 3,1% de part d'audience en France.

Les séries, le cinéma, l'offre d'information et de documentaires, les créations numériques ou les concerts ont fédéré les publics tout au long de l'année avec des succès critiques notables, à l'image de la fiction *37 secondes* créée par Anne Landois et Sophie Kovess-Brun, des séries *Querer* réalisée par Alauda Ruíz de Azúa et *Los Años nuevos* de Rodrigo Sorogoyen, des documentaires comme *Tous accros, le piège des aliments ultra-transformés* de Stuart Elliott, *Cap Corse - Le mystère des anneaux* de Yann Rineau ou encore des créations numériques comme *Est-il vrai que... ?*, série documentaire de Jakob Schmidt et Jannis et *El'Sardines*, série écrite par Kaouther Adimi et Zoulikha Tahar.

Les rendez-vous de l'information : *ARTE Journal*, *ARTE Reportages*, *28 minutes*, *Le Dessous des images* et *Le Dessous des cartes* qui, chaque soir, sont venus apporter analyse et éclairage géopolitique, ont également été particulièrement suivis.

En fédérant plus de 36 millions d'abonnés à ses chaînes sociales, ARTE s'est imposée comme une marque média incontournable et un repère de confiance. Son offre européenne, disponible en 5 langues additionnelles (espagnol, anglais, italien, polonais et roumain) a recueilli près de 120 millions de vues, soit une augmentation de 20% en 1 an (30 millions en 2024).

❖ Les trois entités du Groupe ARTE

Le groupe ARTE se compose de trois entités en France et en Allemagne : le siège social **ARTE G.E.I.E.** à Strasbourg et deux pôles d'édition et de production : **ARTE France** à Issy-les-Moulineaux et **ARTE Deutschland TV GmbH** à Baden-Baden qui fournissent 80 % (40 % chacun) des programmes d'ARTE, financent à parité et contrôlent la gestion d'ARTE G.E.I.E. Les [organes de gouvernance](#) de ces trois entités sont décrits en détail sur le site [arte.tv](#), de même que les [missions et engagements](#) de la chaîne.

I- L'unité économique et sociale (UES) ARTE France :

ARTE France est chargée de concevoir, de coproduire et de fournir les programmes et les moyens nécessaires à l'exercice des missions d'ARTE G.E.I.E., elle apporte 40% des programmes de la chaîne et son siège social est à Issy-les-Moulineaux (92130). Elle a cinq filiales ou sous-filiales (ARTE France Développement, ARTE Education, ARTE Studio, ARTE Games et ARTE France Cinéma) et finance à parité avec ARTE Deutschland le Groupement Européen d'Intérêt Economique ARTE G.E.I.E.

Depuis son déménagement à l'automne 2025, ARTE France et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales sont regroupées sur le même site, au 10 Boulevard des Frères Voisin à Issy-les-Moulineaux (92130).

La filiale **ARTE France Développement** (AFD), regroupe l'ensemble des activités commerciales d'ARTE France. Elle a la charge de l'acquisition de droits d'exploitation de toute nature (ex : audiovisuels, sonores...) en vue de leur commercialisation à l'international et de l'édition de différents services linéaires ou délinéarisés exploitants les dits droits (VOD Grand Public, VOD Institutionnelle).

L'activité de Vidéo à la Demande (VOD) regroupe plusieurs offres, notamment [ARTE Boutique](#) pour le grand public, et [Médiathèque Numérique](#), en partenariat avec UniversCiné, à destination des médiathèques, des comités d'entreprises et de leurs abonnés.

ARTE France Développement a deux filiales : ARTE Studio et ARTE Education :

- **ARTE Education** a été créée en 2019, avec la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires et les Investissements d'avenir, et la Fondation Daniel et Nina Carasso, afin d'accélérer le développement de l'offre [Educ'ARTE](#) porté jusqu'alors par la filiale AFD. Cette offre de vidéo à la demande dédiée aux établissements scolaires du second degré (collèges, lycées) a pour objectif de **renforcer la diffusion de la connaissance et de la culture auprès des élèves**. Une offre à destination de l'enseignement supérieur, dénommée [ARTE Campus](#), a été lancée début 2021.

- **ARTE Studio**, a été créé le 26 décembre 2022 et assure principalement des prestations et productions audiovisuelles et numériques en lien avec les activités de la chaîne ou les activités commerciales des autres filiales du groupe. Elle participe notamment à la fabrication d'émissions comme le *Dessous des Cartes*, le *Dessous des Images* et *Karambolage* pour le groupe ARTE.

- **ARTE Games**, a été créée le 9 juillet 2025 afin de développer une plateforme de distribution de jeux vidéo indépendants assimilable à un store dont le nom encore temporaire est ARTE Play. Elle est détenue à 100 % par ARTE France Développement. ARTE Play se veut la première plateforme e-commerce, culturelle, européenne et souveraine dédiée aux jeux vidéo indépendants. À la croisée d'un store, d'une communauté et d'un média culturel, elle est conçue comme un commun numérique structurant pour la filière. Sa curation humaine, augmentée par une Intelligence artificielle responsable et explicable, améliore la découvrabilité, active des formats éditoriaux et sécurise une redistribution équitable de la valeur. Adossée à l'écosystème ARTE et à des acteurs technologiques européens, ARTE Play constitue une alternative stratégique aux infrastructures dominantes extra-européennes.

- Par ailleurs, ARTE France Développement a pris des parts à hauteur de 20 % dans le capital de la société dénommée Gaîté Lyrique créée le 26 décembre 2022 – SAS, créée pour assurer la concession de service public de cet établissement culturel pour une durée de 5 ans. Porté par l'alliance inédite de quatre structures associées: l'association culturelle Arty Farty, l'association de mobilisation makesense, l'ONG internationale citoyenne SINGA et ARTE France Développement, [La Fabrique de l'époque](#) répond à l'urgence culturelle, sociale, démocratique et climatique actuelle. Entre création et engagement, l'intention portée par ce collectif est de favoriser le passage de l'idée à l'action, du récit à l'impact et d'encourager la création artistique et la circulation d'idées.

La filiale **ARTE France Cinéma** (AFC), créée en 2000, a pour objet la coproduction de films cinématographiques ainsi que l'acquisition des droits de préachat pour leur future diffusion sur la chaîne. En 2025, elle s'est engagée sur 34 longs métrages (28 films de fiction, 4 documentaires, 2 films d'animation) pour un montant total de 10,30 M€ contre 30 films pour 10,14 M€ en 2024. Cette même année, 42 films - cofinancés par ARTE France Cinéma ou coproduits par ARTE/Cofinova - sont sortis en salle et ont généré plus de 4 millions d'entrées dans les salles.

Les actionnaires d'ARTE France sont France Télévisions (45 %), l'Etat français (25 %), Radio France (15 %) et l'INA (15 %).

II- Les deux autres entités du Groupe ARTE :

Le Groupement Européen d'Intérêt Economique, **ARTE G.E.I.E.**, est issu du traité du 2 octobre 1990 instituant une chaîne culturelle européenne.¹, en tenant compte du caractère international et plus particulièrement européen de son public, il est l'éditeur de la chaîne. Il est formé et financé à parité par les deux pôles français et allemand d'édition et de fourniture de programmes, ARTE France et ARTE Deutschland, qui sont représentés au sein des instances de décision. ARTE G.E.I.E. est notamment responsable de la diffusion de la chaîne sur tous les supports linéaires et non linéaires, de la programmation des contenus sur ces différents supports, de l'apport de 20 % des programmes, dont l'information et des coproductions avec les partenaires européens, de la réalisation des versions linguistiques des contenus d'ARTE.

ARTE Deutschland TV GmbH est le Pôle allemand d'édition et de fourniture de programmes d'ARTE, son siège est à Baden-Baden. Sa principale mission est de coordonner les programmes (TV et Web) provenant d'Allemagne et les contrats qui s'y rapportent. Il est également l'interlocuteur privilégié de la Commission allemande d'évaluation des besoins financiers des chaînes publiques (« KEF »), aussi bien lors de la procédure d'évaluation que lors des réflexions préliminaires des groupes de travail.

¹ Article 2.1 du Contrat de formation d'ARTE G.E.I.E. : *Le Groupement a pour objet de concevoir, réaliser et diffuser ou faire diffuser par satellite ou par tout autre moyen, et de faire distribuer, y compris par des services de médias audiovisuels à la demande, des émissions de télévision ainsi que des contenus pour des offres de services de médias audiovisuels par voie électronique ayant un caractère culturel et international au sens large, et propres à favoriser la compréhension et le rapprochement des peuples en Europe.*

❖ Base d'établissement de la Déclaration volontaire de durabilité d'ARTE France

ARTE France est une Société Anonyme à directoire (s.a.i.), dont le numéro EUID est FR9201.334689122 et le code NACE 60.20. La *Déclaration volontaire de durabilité* porte sur la **base consolidée de l'UES ARTE France : ARTE France et ses filiales**. Toutes les déclarations sur les stratégies, les politiques, les actions, les cibles et les objectifs se réfèrent à l'UES ARTE France. Pour les cas minoritaires où ce n'est pas le cas, le périmètre est précisé. Les données quantitatives relatives à la chaîne de valeur ont été obtenues à partir des systèmes d'information lorsque cela était possible et à partir d'hypothèses et d'approximations lorsque ça ne l'était pas.

Cette Déclaration ne traite pas directement des deux autres entités du Groupe ARTE que sont ARTE G.E.I.E. et ARTE Deutschland. Etablie dans la continuité de la *Déclaration de Performance Extra-financière 2024*, mais restreinte à l'UES ARTE France, cette *Déclaration volontaire de durabilité* est rédigée pour la première fois, ce qui implique qu'il n'y a pas toujours de comparaison possible par rapport à la période de référence précédente.

Les éléments présentés dans la présente *Déclaration volontaire de durabilité* couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et concernent les opérations propres à l'UES ARTE France, ainsi que les activités de chaîne de valeur en amont (fournisseurs, producteurs, prestataires) et en aval (diffusion, plateformes, utilisateurs finaux) lorsque ces informations sont pertinentes. Aucune information n'a été omise en raison d'élément d'information classifié ou sensible.

La *Déclaration volontaire de durabilité* d'ARTE France a vocation à se rapprocher progressivement de la norme VSME (Voluntary ESRS for non-listed Small and Medium-size Enterprises), aussi, lorsque cela était pertinent, certains indicateurs présents dans cette norme ont d'ores et déjà été présentés.

Les ressources financières d'ARTE France proviennent très majoritairement de la dotation publique. Celle-ci était de 298 M€ HT en 2025, soit une augmentation de +3,1 % par rapport à 2024. Les programmes demeurent un axe stratégique prioritaire et les investissements d'ARTE France se sont établis à 158 M€ (plan de production et d'achats), ce qui représente une baisse de 0,35 M€ par rapport à 2024. ARTE France continue de privilégier la production d'œuvres de création originale européenne dans les domaines du cinéma, de la fiction, des documentaires, des productions numériques et des spectacles.

En fin de période, soit le 31/12/2025, **l'UES ARTE France comptait 393 collaborateurs** (effectifs incluant CDI, CDD, CDDU, pigistes et excluant les alternants) quasi-exclusivement basés en France.

❖ Positionnement dans la filière

Les engagements directs d'ARTE France dans les programmes, investis en productions, préachats et achats de programmes destinés à alimenter tous les supports de diffusion, représentent **158 M€ en 2025**. La grande majorité des productions d'ARTE France sont confiées à des sociétés de production extérieures. En 2025, le plan de production a permis la réalisation de 1 301 heures de programmes pour l'antenne et de 1048 heures de programmes numériques. Ces investissements sont majoritairement consacrés aux œuvres de création française et européenne (cinéma, fiction, documentaire et spectacle) qui constituent le socle et l'ADN de la chaîne. ARTE France Cinéma poursuit une politique volontariste de soutien de talents émergents ; en 2025, elle s'est par exemple engagée sur sept premiers longs métrages. ARTE incarne ainsi **un repère et une force d'entraînement aux côtés du secteur de la production cinématographique et audiovisuelle indépendante**.

Face à la fragmentation du marché de la musique inondé de nouveaux titres en permanence et l'impact toujours plus fort des plateformes de streaming, **ARTE Concert a maintenu le rayonnement du spectacle vivant** dans toute sa richesse et sa singularité. En proposant plus de 900 concerts et spectacles avec des captations dans 50 festivals européens (pop, rock, hip-hop, classique, opéra, métal, électro, jazz...) qui ont cumulé 107 millions de vidéos vues sur arte.tv et YouTube, la chaîne s'est investie dans de nombreuses propositions originales, uniques et marquantes pour garder le lien entre artistes et public. Elle a ainsi permis au plus grand nombre de participer à l'effervescence culturelle européenne, de la scène rap, avec *Dans le Club* qui vient de fêter sa 50e (1 million de vidéos vues en 2025), au métal avec *The Warning* (1,5 million de vidéos vues) en passant par la chanson française avec *Zaho de Sagazan* (524 000 vidéos vues). De son côté, **ARTE Radio** a cumulé près de 30 millions d'écoutes en 2025 sur l'ensemble des plateformes.

La chaîne de valeur d'ARTE France repose sur des interactions entre plusieurs parties prenantes en amont et en aval de son activité. En amont, l'entreprise mobilise différentes parties prenantes [pouvoirs publics, ayants-droits de création dont producteurs audiovisuels, prestataires, distributeurs etc...]. Tandis qu'en aval, ARTE G.E.I.E assure la diffusion de ses contenus notamment à destination du grand public.

❖ La stratégie RSE

Les trois entités du Groupe ARTE placent la transparence, la responsabilité et l'exemplarité au cœur du fonctionnement de leur entreprise et de la relation avec les publics.

Le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'Etat et ARTE France arrête les orientations stratégiques et détermine les moyens alloués à l'entreprise.

Le COM 2020-2022 intégrait neuf indicateurs de suivi, autour des axes suivants :

- Poursuivre l'excellence éditoriale et amplifier le déploiement numérique ;
- Se déployer en Europe et accroître la nature européenne des programmes ;
- **Être une entreprise responsable et innovante.**

Cette stratégie a été confortée par la crise sanitaire et sociale due à la Covid-19 apparue début 2020 et dont les conséquences sur la population générale et le secteur audiovisuel ont perduré au moins jusqu'à l'été 2022. Fin 2022, **le COM d'ARTE France 2020-2022 a été prolongé par un Avenant 2023-2024** dans une logique conservatoire : les axes stratégiques en vigueur ont ainsi été reconduits avec une simple actualisation, pour deux exercices supplémentaires, des cibles qui leur étaient attachées.

Pour les trois entités d'ARTE², **le Projet de Groupe 2025-2028** porte une idée commune, une histoire commune, une conviction commune, et une ambition commune. Elaboré de manière collégiale afin de décliner opérationnellement la stratégie de la chaîne dans un cadre pluriannuel, il est l'élément structurant de la stratégie d'ARTE. Négocié de façon bilatérale entre les parties française et allemande et voté en Assemblée générale, il renforce la cohésion et la coordination des différentes entités d'ARTE en optimisant les moyens prévus par le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) côté français et ceux demandés à la Commission indépendante pour l'évaluation des besoins financiers de l'audiovisuel public (KEF) côté allemand.

Il est articulé autour de cinq grands axes :

- 1. Formats, usages et audiences ;
- 2. Redesign de notre vision européenne ;
- 3. Découvrabilité et distribution non-linéaire ;
- 4. **Confiance, transparence, responsabilité ;**
- 5. Simplification et agilisation de la structure.

Ce cadre est décliné dans des Plans de concrétisation annuels qui font l'objet d'un suivi régulier dans les instances de direction de chaque entité, notamment au niveau du Directoire d'ARTE France ainsi que du Comité de Gérance et du Comité de Gérance élargi d'ARTE G.E.I.E.

S'inscrivant pleinement dans la stratégie RSE du Groupe, ARTE France a mis en place des pratiques et des politiques en faveur d'une transition vers une économie plus durable adaptées à son organisation. Pour l'année 2025, ces éléments sont accessibles au public via la publication de la présente *Déclaration volontaire de durabilité* sur le site arte.tv.

2 ARTE France, ARTE G.E.I.E. et ARTE Deutschland.

Principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'ARTE France

Dans un paysage audiovisuel en pleine mutation et dans le contexte de l'urgence climatique et du retour de la guerre en Europe et au Moyen-Orient, ARTE doit être une entreprise de média exemplaire en prise avec son époque. Sa responsabilité de chaîne de service public, écologique, éthique, ouverte sur les évolutions de la société et l'innovation est d'autant plus importante.

ARTE veut être un tiers de confiance dans un monde de défiance. Au-delà du seul respect de ses obligations légales, ARTE, en tant que média de service public, a pour ambition d'agir en entreprise responsable vis-à-vis de ses collaborateurs mais également vis-à-vis de ses partenaires et de toutes ses parties prenantes internes et externes. Pour les équipes d'ARTE, poursuivre ce dessein est la promesse d'un engagement constant au service des valeurs fondatrices de la chaîne, notamment pour ce qui concerne les impacts environnementaux, sociétaux et sociaux de son activité. Cet engagement s'incarne dans les programmes mais aussi dans les modes de gouvernance et le fonctionnement de l'entreprise.

L'ambition d'être un groupe exemplaire en matière de parité, de diversité et de responsabilité sociétale et environnementale est partagée au sein des trois entités du Groupe (ARTE France, ARTE Deutschland et ARTE G.E.I.E.) et **les enjeux RSE font partie des axes stratégiques du Projet de Groupe de la chaîne ARTE pour la période 2025-2028**. Ce document est accessible à tous les collaborateurs via l'intranet. Il fait l'objet d'un suivi régulier en Comité de Gérance et donne lieu à un bilan tous les semestres. Concernant ARTE France spécifiquement, un risque d'inadaptation et d'inefficacité des locaux actuels a impliqué la mise en œuvre d'un projet de déménagement qui s'est concrétisé en 2025. Modulo ce point, les enjeux et risques identifiés sont communs à toutes les entités du Groupe.

Depuis 2017, ARTE France a mis en place une **stratégie RSE irriguant l'ensemble de ses activités**. La première étape a consisté à élaborer un diagnostic grâce à une large concertation avec les salariés. Ces échanges très riches d'interactions ont servi à répertorier les bonnes pratiques déjà en place, à envisager de possibles améliorations et à identifier collectivement les principaux enjeux de l'entreprise. Quatre thématiques ont été identifiées grâce à la réflexion collective : Minimiser l'impact environnemental / Promouvoir les comportements responsables / Garder l'humain au centre du travail / Cultiver la diversité. Un **Plan d'actions RSE 2017-2021** a été mis en forme par la Direction de l'entreprise à l'été 2017 et présenté au Comité d'Entreprise à l'automne puis à l'ensemble des salariés en décembre 2017.

Depuis 2017, l'entreprise a consolidé sa stratégie en maintenant une démarche participative et collective. Début 2021, elle a associé les collaborateurs de différents secteurs d'activité, métiers et fonctions, quels que soient les niveaux de postes, pour élaborer un plan d'action pluriannuel autour de sept thématiques (Rôle du diffuseur, Connaissance du public, Marques et marketing, Communication, Activités commerciales, Systèmes d'information, Ressources Humaines).

La réflexion qui s'est déroulée sur cinq mois a permis d'associer plus de 60 % des collaborateurs de l'UES ARTE France dans le cadre de groupes de travail, d'ateliers de recueil de proposition, de questionnaires et a permis l'élaboration des **Plans d'actions ARTE France 2021-2025 où les enjeux RSE ont été réaffirmés** et dans lesquels des engagements sur les sujets d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de diversité et d'inclusion, de lien intergénérationnel et de préservation de l'environnement ont été définis.

Entre novembre 2021 et avril 2022, ARTE France a mené les travaux auprès de ses parties prenantes (collaborateurs et CSE de l'entreprise, autorités de tutelles, syndicats de producteurs et sociétés d'auteurs, commissions culture de l'Assemblée nationale et du Sénat, Conseil de surveillance) afin de définir sa **Raison d'être**. Celle-ci a été adoptée lors de son Assemblée Générale en juin 2022 : « **Pôle français d'ARTE, chaîne et plateforme franco-allemande à vocation européenne née d'un Traité inter-étatique, ARTE France est au service de tous les publics, dans tous leurs usages. Indépendante, elle propose des récits et représentations du monde qui analysent les enjeux et défis auxquels nos sociétés font face, rapprochent les Européens par la culture et les réunissent autour de valeurs humanistes. Son travail étroit avec les créateurs vise à faire rayonner des œuvres françaises et européennes audacieuses et engagées. Elle privilégie la concertation, la coopération et le travail en réseau, et s'attache à agir en cohérence avec les valeurs que la chaîne promeut à l'écran, notamment celles liées à la préservation de l'environnement.** »

En décembre 2023, la France a transposé la directive européenne 2022/2464, dite *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Celle-ci opère un changement de paradigme en matière de reporting RSE en y apportant des modifications majeures ayant pour but d'augmenter la comparabilité des rapports RSE ainsi que d'en améliorer la fiabilité. Un *Rapport de durabilité* serait ainsi produit par les entreprises concernées afin de remplacer la *Déclaration de Performance Extra-Financière*. Cette directive, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, prévoyait qu'ARTE France y soit soumise à partir du 1^{er} janvier 2025, pour un reporting sur l'année 2025, publié en 2026. En 2023, ARTE France avait adapté la structure de sa *Déclaration de Performance Extra-Financière* afin de s'approcher de la structure du *Rapport de durabilité* en l'articulant autour de trois thématiques : l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Pour faciliter la lecture comparative d'une *Déclaration de Performance Extra-Financière* d'un exercice à l'autre, la numérotation des indicateurs avait été maintenue dans les *Déclarations de Performance Extra-Financière 2023 et 2024* malgré cette évolution de la structure du document. Entre septembre 2024 et avril 2025,

ARTE France a poursuivi et renforcé ses travaux afin de se mettre en conformité avec la directive CSRD et pouvoir publier en 2026 son premier *Rapport de durabilité* pour l'année 2025, mais la loi Omnibus, adoptée définitivement fin 2025 a exempté ARTE France de l'obligation de produire un *Rapport de Durabilité*.

Le format de *Déclaration de Performance extra-financière* n'est plus applicable en France et ARTE France n'a plus d'obligation de reporting. Néanmoins elle a souhaité établir une première **Déclaration volontaire de durabilité**, dans la continuité de la *Déclaration de Performance Extra-financière 2024* tout en mettant à profit le travail préparatoire à la rédaction d'un *Rapport de durabilité*.

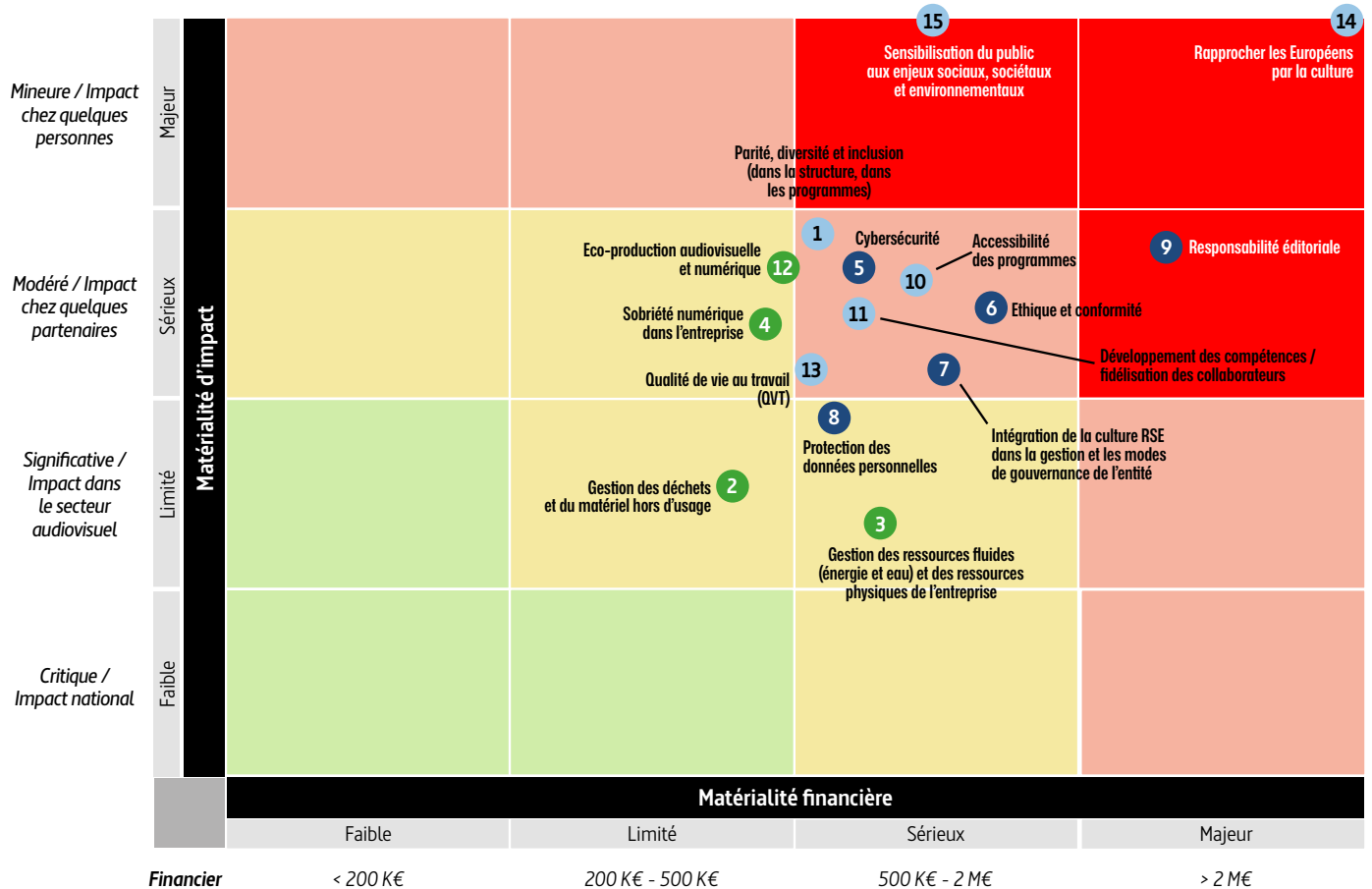
Celui-ci a permis l'élaboration d'une **matrice de double matérialité (2024/2025)** via l'organisation de 9 ateliers ayant conduit à la sollicitation de 26 parties prenantes internes à l'entreprise. La double matérialité est un concept qui fournit des critères permettant de déterminer si une information de durabilité doit être incluse dans le Rapport de durabilité de l'entreprise. Elle représente l'union (en termes mathématiques, c'est-à-dire l'union de deux ensembles, et non l'intersection) de la matérialité d'impact et de la matérialité financière.

Une information de durabilité répond donc aux critères de double matérialité si elle est significative du point de vue de l'impact ou du point de vue financier, ou des deux.

La matrice combine ainsi une double lecture pour chaque enjeu :

- De quelle manière les questions de durabilité constituent des risques et des opportunités pour les activités d'ARTE France (matérialité financière) ?
- De quelle manière les activités d'ARTE France impactent la société et l'environnement (matérialité d'impact) ?

❖ Cartographie de double matérialité des enjeux RSE d'ARTE France



Critique
Significatif
Modéré
Mineur

15 enjeux ont été considérés comme ayant eu un caractère « matériel » pour ARTE France en 2025 :

Thématique	n°	Nom de l'enjeu	Description	Sous-thème
Environnement	1	Ecoproduction audiovisuelle et numérique	Impact des activités de production sur le changement climatique, ce qui comprend les émissions liées aux déplacements, à la consommation énergétique, à la gestion des déchets et les équipements numériques utilisés sur le tournage.	Atténuation du changement climatique.
Environnement	2	Gestion des déchets et du matériel hors d'usage	Gestion des déchets au sein de l'entreprise : fournitures, consommables et matériels IT hors d'usage. Gestion des déchets et réemploi mobiliers lors du déménagement.	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources ; Déchets ; Economie circulaire.
Environnement	3	Gestion des ressources fluides (énergie et eau) et des ressources physiques de l'entreprise	Gestion des ressources entrantes nécessaires au fonctionnement de l'entreprise (énergie liée à l'électricité et au gaz, eau).	Energie ; Consommation d'eau.
Environnement	4	Sobriété numérique dans l'entreprise	Impact des infrastructures numériques de l'entreprise sur le changement climatique.	Energie.
Social	10	Accessibilité des programmes	Facilitation de l'accès aux programmes (notamment via l'audiodescription, le sous-titrage, le chansigné) et accessibilité numérique des sites et applications pour les personnes en situation de handicap.	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs.
Social	11	Développement des compétences / fidélisation des collaborateurs	Formation continue des collaborateurs sur les nouvelles pratiques et nouvelles technologiques pour développer leurs compétences. Développement de la marque employeur.	Effectifs propres de l'entreprise > Conditions de travail ; Egalité de traitement et égalité des chances pour tous.
Social	12	Parité, diversité et inclusion (dans la structure, dans les programmes)	Promotion de la parité, diversité et inclusion au sein de l'entreprise et au sein de ses programmes : égalité de représentation entre les femmes et les hommes, représentation de la diversité et égalité de traitement indépendamment de l'origine, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la religion ou autres caractéristiques personnelles, et environnement de travail qui garantit l'intégration de tous.	Effectifs propres de l'entreprise > Conditions de travail ; Egalité de traitement et égalité des chances pour tous.
Social	13	Qualité de vie au travail (QVT) : Santé et sécurité, conditions de travail, accessibilité, lutte contre le harcèlement, et dialogue social	Promotion du bien-être des collaborateurs, prévention des risques psychosociaux (RPS), ceux liés à la sécurité et au harcèlement, maintien d'une qualité d'échange avec les collaborateurs à travers des canaux de communication.	Effectifs propres de l'entreprise > Conditions de travail ; Egalité de traitement et égalité des chances pour tous.
Social	14	Rapprocher les Européens par la culture	Diffusion de programmes qui renforcent les liens culturels entre les pays européens, valorisent les diversités culturelles et favorisent un sentiment d'unité européenne. Contribution à la production de contenus européens, afin de promouvoir la diversité culturelle et soutenir l'industrie créative locale.	Consommateurs et utilisateurs finaux.
Social	15	Sensibilisation du public aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux	Intégration de ces thématiques dans les programmes afin d'encourager une meilleure compréhension et l'engagement des publics sur les questions de société et liées à l'environnement.	Consommateurs et utilisateurs finaux.

Thématique	n°	Nom de l'enjeu	Description	Sous-thème
Gouvernance	7	Intégration de la culture RSE dans la gestion et les modes de gouvernance de l'entité	Poursuite de l'intégration des principes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans les pratiques de gestion, dans les décisions stratégiques et les structures de gouvernance, incluant le renforcement des politiques d'achats responsables, l'intégration de critères de durabilité dans les mécanismes de décisions de l'entreprise et l'association des parties prenantes à la prise de décision.	Conduite des affaires.
Gouvernance	8	Protection des données personnelles	Mise en place de mesures pour protéger les informations personnelles des utilisateurs, garantir leur confidentialité et se conformer aux réglementations de protection des données, notamment le RGPD (non-respect des dispositions énoncées dans ce règlement européen visant à protéger la vie privée et les données personnelles des individus)	Consommateurs et utilisateurs finaux.
Gouvernance	9	Responsabilité éditoriale	Respect de la raison d'être et des valeurs d'ARTE France dans sa dimension de service public : pluralisme, lutte contre les fausses informations, transparence, respect des personnes impliquées dans les programmes...	Gouvernance.

ARTE France actualise tous les deux ans sa **Cartographie des risques**, afin de tenir compte des évolutions de l'organisation et des changements de l'environnement externe. Outil de contrôle interne, celle-ci permet d'une part, d'avoir une vue globale et exhaustive des risques auxquels l'organisation est confrontée tant à l'interne qu'à l'externe, et d'autre part de définir des stratégies formelles afin de les gérer. Les risques de l'organisation y sont identifiés, classés, évalués et hiérarchisés. Lors de l'actualisation de 2025, les enjeux RSE, notamment ceux identifiés au cours de l'analyse de double matérialité (2024/2025), ont été reliés à des risques de la cartographie des risques lorsque cela était pertinent.

❖ Enjeux et risques liés aux conséquences environnementales de l'activité

La prise en compte et la représentation des thématiques environnementales et des conséquences du dérèglement climatique font partie des missions de la chaîne, que ce soit à l'antenne ou au sein de ses structures.

Différents risques en lien avec les enjeux environnementaux ont été identifiés dans la Cartographie des risques d'ARTE France, notamment :

- Risque d'inadaptation, d'inefficacité et de défaillance des locaux (ex : non maîtrise des ressources fluides et physiques de l'entreprise) ;
- Risque lié à une gestion des tiers défaillante (ex : non prise en compte de critères RSE lors de la sélection) ;
- Risque de non atteinte des engagements RSE (ex : manque d'incitation à l'écoproduction audiovisuelle) ;
- Risque de défaillance de la gouvernance Groupe des SI et projets IT (ex : non prise en compte de l'enjeu de sobriété numérique dans le contexte l'émergence de l'IA).

Des plans d'actions ont été mis en place et des politiques sont menées pour maîtriser ces risques.

En tant que média, ARTE porte une responsabilité particulière dans la sensibilisation aux enjeux écologiques. Avec des œuvres arrimées au réel et tournées vers l'avenir, ARTE cherche non seulement à donner des clés d'analyse, de décryptage mais aussi, grâce au pouvoir de l'imaginaire et des idées, à élargir le champ de vision de son public notamment **en faveur des thématiques environnementales, du développement durable et de l'économie circulaire.**

De nombreux programmes vont dans ce sens ; il s'agit pour ARTE **d'informer et d'alerter sur les causes et effets du dérèglement climatique** et plus généralement **de promouvoir les comportements propices à la préservation de l'environnement.** En alertant ses publics notamment sur les excès de la civilisation du pouvoir d'achat et de la consommation, ARTE contribue indirectement à réduire leur empreinte carbone et cela représente des millions de tCO₂e. Par ailleurs, ARTE France et ARTE G.E.I.E. ont œuvré ensemble pour **prendre en compte les impacts environnementaux liés à la politique de production et diffusion audiovisuelle.**

Depuis 2022, dans le contexte des tensions internationales ainsi que de l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français, les entreprises ont été fortement mobilisées afin de réduire leur consommation d'énergie.

❖ Enjeux et risques liés aux conséquences sociales de l'activité

Dans un univers en pleine mutation et confronté à la concurrence des nouveaux acteurs audiovisuels et numériques, le recrutement, le développement et la fidélisation des collaborateurs sont de forts enjeux.

Ainsi, **la qualité de vie au travail des collaborateurs est au centre de la politique RH** au sein de l'UES ARTE France. La préservation de la santé et l'amélioration des conditions de travail sont des axes majeurs de cette politique, notamment via l'identification de l'ensemble des risques professionnels auxquels sont soumis les salariés et la mise en place d'actions de prévention en conséquence. Consciente que la qualité de vie au travail dépend également du contenu du travail et des possibilités de développement offertes à chacun et chacune, une refonte du référentiel emplois et métiers a été mise en place au sein de l'UES ARTE France en 2024 et s'est poursuivie tout au long de l'année 2025 afin de créer davantage d'opportunités d'évolution de parcours professionnels pour les collaborateurs et une meilleure lisibilité de ses parcours.

Par ailleurs, l'UES ARTE France a à cœur de porter en son sein les valeurs qu'elle promeut à l'image. Elle est ainsi particulièrement attachée à la **lutte contre les formes de discrimination**, et à la **promotion de la parité, de la diversité, de l'inclusion et de la responsabilité environnementale.**

Différents risques, en lien avec les enjeux sociaux, ont été identifiés dans la cartographie des risques d'ARTE France, notamment :

- Risques physiques et psychosociaux pour les collaborateurs ;
- Risque de comportements discriminatoires ou de harcèlement ;
- Risque de non-adhésion des collaborateurs aux changements technologiques (ex : IA) et organisationnels ;
- Risque de défaillance du dispositif de sûreté des locaux.

Des plans d'actions ont été mis en place et des politiques sont menées pour maîtriser ces risques.

En lien étroit avec les instances concernées, ARTE France négocie régulièrement une série d'accords collectifs et est engagée depuis plusieurs années une politique active en ce sens tout en **modernisant l'entreprise et en formant et informant les salariés sur les enjeux RSE** afin de renforcer l'adhésion aux convictions et valeurs d'ARTE au sein du Groupe.

Ainsi, ARTE France s'est engagée fin 2024 dans la renégociation de l'**Accord pour la Qualité de vie et des conditions de travail** (toujours en cours actuellement) qui viendrait compléter les engagements de l'**Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** signé en décembre 2023 et de l'**Accord sur l'organisation du travail** signé en juin 2022. Dans le cadre de ces accords, l'entreprise s'est engagée à former et à sensibiliser managers et collaborateurs sur différentes thématiques comme le handicap, la diversité, la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, la prévention du harcèlement moral et des risques psychosociaux. La participation des salariés à ces formations, ainsi qu'aux formations de sensibilisation aux sujets environnementaux est encouragée par la mise en place, pour les exercices 2023, 2024, 2025 et 2026 d'un objectif au sein de l'Accord d'intéressement relatif au nombre de participation à ces formations.

❖ Enjeux et risques liés à la gouvernance et aux conséquences sociétales de l'activité

La chaîne franco-allemande ARTE incarne une voie européenne unique en son genre, qui va à l'encontre de la standardisation des programmes à l'œuvre dans l'audiovisuel. Elle propose une autre voie, qui revendique la créativité, l'ouverture au monde, et accorde une place centrale à l'imaginaire. **Le projet de « compréhension et de rapprochement entre les peuples en Europe » est au fondement même de la chaîne.** L'absence de publicité sur son antenne lui garantit par ailleurs une indépendance précieuse à l'égard des annonceurs et des acteurs économiques. **Au service de tous les publics et adoptant un fonctionnement responsable, elle propose des récits et représentations du monde qui analysent les enjeux auxquels nos sociétés font face et rapprochent les Européens par la culture.**

Différents risques, en lien avec les enjeux de gouvernance et sociétaux, ont été identifiés dans la cartographie des risques d'ARTE France, notamment :

- Risque d'inadaptation stratégique notamment si les enjeux RSE ne sont pas intégrés dans la gestion et la gouvernance ;
- Risque de non atteinte des engagements RSE (ex : diversité dans les programmes, accessibilité des offres, programmes écoproduits) ;
- Risque conduite non éthique des relations d'affaires ;
- Risque de non-conformité aux réglementations : le respect des cadres légaux, qu'ils concernent le droit du travail, la protection des données, l'accessibilité numérique, le Code de la Commande Publique ou les obligations environnementales, constitue le socle de la gouvernance responsable d'ARTE vis-à-vis de ses parties prenantes et des tutelles ;
- Risque d'atteinte aux systèmes d'informations ;
- Risque d'image lié à une polémique ou à la diffusion d'un contenu en inadéquation avec les valeurs d'ARTE ;
- Risque lié aux violences sexistes et sexuelles lors de la production des programmes.

Pour y répondre, la formalisation, le contrôle et le renforcement des moyens consacrés à l'atteinte des engagements RSE sont en progression constante depuis des années via notamment les différentes cartographies des risques, le Projet de Groupe et la mise en place des plans d'actions.

Dans ses pratiques internes, ARTE se doit de **respecter les règles éthiques et déontologiques** et de **promouvoir les comportements responsables**, tout en **améliorant la transparence de son activité**. Dans un contexte de prolifération de fausses informations et d'exacerbation des débats, ARTE s'attache à maîtriser ses antennes et à garantir la protection des données qui lui sont confiées.

ARTE lutte contre toutes formes de rejet de la différence et de l'altérité. Elle **contribue à la diffusion des enjeux et valeurs en matière de diversité et de traitement des enjeux sociétaux**. Résolument engagée pour l'égalité femmes/hommes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre le sexisme, elle affirme cette conviction au sein de l'entreprise et dans le contenu de ses programmes.

Pour ARTE, chaîne à vocation citoyenne, les **enjeux liés aux conséquences sociétales de l'activité englobent** ceux **liés aux programmes** et ceux **liés aux collaborateurs**. Il s'agit notamment de :

- Assurer l'accessibilité des programmes et des offres ;
- Améliorer la prise en compte et la représentation de la diversité de la société, que ce soit à l'antenne ou au sein de ses structures ;
- Atteindre tous les publics, notamment les jeunes et les publics éloignés de la culture.

Ces éléments sont déterminants pour la confiance de ses téléspectateurs et de ses partenaires.

Née sous le signe de l'humanisme et de l'ouverture permanente au monde, **ARTE défend par ses programmes les droits universels et humains et n'a pas identifié de risque opérationnel sur ses activités liées à cette thématique**. La chaîne attache néanmoins une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes diffusés. Quelques exemples en 2025 :

- ARTE a maintenu sa programmation à l'antenne et sur arte.tv face à la poursuite du conflit Israélo-Palestinien et de la guerre en Ukraine, alliant documentaires, reportages et magazines. Dans les mois qui ont suivi l'invasion menée par la Russie en Ukraine, ARTE a lancé avec ses partenaires européens, la collection documentaire [*Génération Ukraine*](#), composée de douze films. Réalisés et coproduits en Ukraine par des réalisatrices et réalisateurs ukrainiens, ils sondent en profondeur l'onde de choc causée par l'invasion russe et par la guerre, au cœur d'une Europe tentée de regarder ailleurs. Les six premiers films de la collection ont été diffusés et mis en ligne entre décembre 2024 et décembre 2025, les six autres le seront en 2026.
- Diffusé le 26 novembre 2025 et disponible en ligne jusqu'au 25 mai 2026, le documentaire de Guillaume Ribot [*Je n'avais que le néant, Shoah par Lanzmann*](#) est un film saisissant qui dévoile les coulisses de la création du film monument de Claude Lanzmann «Shoah». À l'occasion du centenaire du réalisateur français, ARTE, MK2 et Carlotta ont mis en place un dispositif exceptionnel avec une sortie au cinéma et une édition en vidéo simultanément à la diffusion.

- Le documentaire [Pauvres malgré le job – la souffrance des classes moyennes](#), réalisé par Katharina Wolff part à la rencontre de ces français, allemands ou bien suédois confrontés par la précarisation des classes moyennes auxquels ils et elles appartiennent. Disponible sur arte.tv jusqu'en avril 2026.
- Le documentaire *Gardiens de la révolution - Les maîtres de l'Iran* de Julie Lerat et Armin Arefi, diffusé le 1^{er} juillet 2025 illustre la puissance d'une organisation tentaculaire, architecte et pilier de la dictature iranienne, qui tenait le destin des Iraniens entre ses mains.

Politiques menées et résultats

Dans le COM 2020-2022, prolongé par Avenant pour 2023-2024, ARTE France a conforté les actions déjà entreprises dans le COM précédent et prévu de nouvelles mesures pour structurer sa stratégie de responsabilité sociale et environnementale en irrigant l'ensemble de ses activités.

Cette ambition a été partagée au sein des trois entités du Groupe (ARTE France, ARTE Deutschland et ARTE G.E.I.E.) et les **réponses à apporter aux enjeux RSE font partie des axes prioritaires du *Projet de Groupe de la chaîne pour la période 2025-2028***. ARTE souhaite être une entreprise de média exemplaire et développer sa politique de responsabilité sociale, civique et environnementale. Cette stratégie portée au plus haut niveau de l'entreprise (Directoire d'ARTE France et Comité de Gérance d'ARTE G.E.I.E) se traduit notamment par une communication sur le sujet lors des Assemblées générales du personnel depuis 2017. Première déclinaison du *Projet de Groupe 2025-2028*, le bilan du plan de concrétisation 2025 a été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du mois de mars 2026.

Parce qu'ARTE se doit d'être le reflet en termes de fonctionnement des valeurs qu'elle promeut, l'axe **4 du *Projet de Groupe 2025-2028* : Confiance, transparence, responsabilité** s'articule autour de l'objectif consistant à *Être un repère de confiance pour les publics, en plaçant la transparence, la responsabilité et l'exemplarité au cœur de notre fonctionnement et de notre relation avec les publics*. Il se décline en 5 thématiques principales :

- 1. Susciter la confiance dans nos programmes et placer la transparence au cœur de la relation avec les publics ;
- 2. *Être un groupe exemplaire en matière de responsabilité environnementale et le faire savoir ;*
- 3. Continuer à s'engager en faveur de la parité et de la diversité dans nos programmes ;
- 4. Développer notre responsabilité technologique ;
- 5. Susciter la confiance au sein de notre groupe en plaçant la responsabilité humaine et sociale au cœur de notre collectif.

Afin d'assurer la coordination entre les trois pôles d'ARTE et de renforcer encore la démarche au sein de chaque entité, une Coordinatrice RSE a été nommée à ARTE G.E.I.E. en janvier 2021 ainsi qu'à ARTE France en novembre 2021.

Enfin, l'échange entre pairs et la recherche collective de nouvelles solutions pour accélérer la transition écologique et solidaire sont nécessaires. Pour cette raison, en avril 2021, ARTE France a adhéré au [Club Développement Durable des établissements et entreprises publics](#) qui regroupait, fin 2025, plus de 160 organismes publics engagés dans une démarche active de développement durable.

Afin de communiquer au grand public ses engagements, ARTE a créé une [rubrique dédiée](#) sur www.arte.tv, la plateforme Internet de la chaîne.

❖ I. Les conséquences environnementales de l'activité

Depuis ses débuts, le développement durable s'inscrit pleinement dans la démarche d'ARTE. Elle a placé le respect de l'environnement au cœur de ses valeurs. Nombre de ses programmes militent pour la **prise en compte des conséquences du dérèglement climatique et des enjeux environnementaux**. Les programmes traitant de l'urgence climatique, de l'alimentation, des ressources énergétiques, de l'économie circulaire, du bien-être animal, de la lutte contre le gaspillage sont nombreux.

Sur ses différents sites, la chaîne a engagé une politique volontariste afin de **diminuer sa consommation** énergétique, d'**améliorer la gestion de ses déchets** et de **prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique** et à la dématérialisation. L'objectif est d'engager une diminution régulière de l'impact environnemental des différentes activités. **En 2024, le Groupe a choisi un même prestataire afin de réaliser avec une méthodologie commune le Bilan carbone de chaque entité pour l'année 2023.**

En 2023, pour faire face à l'inadaptation, l'inefficacité et la défaillance des locaux tout en bénéficiant de l'opportunité de s'adapter aux nouveaux modes de travail et de regrouper l'ensemble des activités, **ARTE France s'est engagée dans un projet de déménagement immobilier**. La dimension environnementale d'un tel changement a été prise en compte via l'impératif de choisir un immeuble bénéficiant à minima de la certification BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method et, parmi plusieurs configurations possibles, **il a été décidé d'emménager dans un immeuble existant rénové**. Selon l'ADEME³, la construction neuve est 17 fois plus consommatrice de ressources que ne l'est la rénovation et dans son retour sur le dispositif [Objectif Bâtiment Energie Carbone](#), elle estime que la construction d'un bâtiment représente 65% à 85% de l'analyse de cycle de vie (ACV) de celui-ci. Ainsi, en choisissant la rénovation plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment, ARTE France fait le choix **d'économiser une grande quantité de matières premières et de ressources qui auraient été autrement nécessaires**. Toutefois ce choix ne se limite pas à un impact en termes de ressources et/ou de matières premières. En effet, un des points négatifs majeur de la construction neuve se situe au niveau de l'artificialisation des sols, une des huit limites planétaires. L'artificialisation des sols est également un des paramètres importants de la Stratégie Nationale Biodiversité ([SNB 2030](#)), le gouvernement français ayant pris l'engagement de protéger 30% du territoire national à horizon 2030 et d'atteindre le zéro-artificialisation nette d'ici 2050. Ainsi, **ARTE France en choisissant un immeuble existant, participe à la protection des sols vivants dont les générations futures dépendent**.

Le projet d'aménagement a été construit tout au long des années 2024 et 2025 **en étroite concertation avec les collaborateurs** et une grande attention a été portée à **la maîtrise de la consommation énergétique**

³ Prospectives 2035 et 2050 de consommation de matériaux pour la construction neuve et la rénovation énergétique BBC - 2019

pendant l'utilisation du bâtiment, à la qualité des matériaux, au confort acoustique des salariés, au réemploi et à la valorisation des équipements existants ainsi qu'au choix d'une alimentation durable à la cafétéria. ARTE France a emménagé dans ses nouveaux locaux début septembre 2025.

I.1 Enjeux climatiques et environnementaux dans les programmes

De nombreux programmes d'ARTE militent pour la **prise en compte des enjeux environnementaux et des conséquences du changement climatique**. La chaîne attache une attention particulière à ce que ces valeurs soient visibles parmi les programmes qu'elle produit et diffuse.

En 2025, ARTE a traité largement et avec rigueur du **dérèglement climatique et des enjeux environnementaux** qui sont de plus en plus prégnants dans le débat public. D'après les analyses réalisées par [l'Observatoire des médias sur l'écologie](#), ARTE est d'ailleurs la chaîne de télévision parlant le plus d'environnement sur sa tranche d'information (19h45 – 20h50), et le plus régulièrement. Cette préoccupation s'est également traduite tout au long de l'année dans de nombreux programmes. A titre d'exemple, en 2025 :

- Diffusé en novembre 2025 et disponible en ligne jusqu'en juillet 2026, le documentaire d'Élodie Bonnes [Homo plasticus - L'invasion silencieuse des microplastiques](#) est une enquête scientifique édifiante sur les effets de ces infimes résidus de plastique qui font partie désormais de notre quotidien. Rigoureuse et limpide, elle recense les plus récentes découvertes et tire la sonnette d'alarme.
- Depuis 2016, ARTE accompagne les expéditions de Corentin de Chatelperron. Convaincus qu'un mode de vie plus sain et écologique est possible, même en milieu urbain, l'ingénieur Corentin de Chatelperron et la designer Caroline Pultz se sont installés à Boulogne-Billancourt pour prototyper un logement "low-tech" révolutionnaire et expérimenter pendant 4 mois, dans un appartement de 26m², une autre façon d'habiter nos villes. Dans un livre et la série documentaire [L'appart du futur - Bienvenue dans la « Biosphère urbaine](#), diffusée en octobre 2025 et disponible sur arte.tv jusqu'en juillet 2028, ils partagent avec humour et engagement leurs tentatives et leurs réussites.
- En octobre 2025, la passionnante enquête *Planter à tout prix - Des arbres pour sauver la planète?* menée par François-Xavier Drouet sur trois continents (France, Espagne, Portugal, Congo, Brésil) dévoilait les intérêts et la menace cachés derrière les immenses forêts industrielles plantées à travers le monde entier au nom de l'écologie.
- À l'occasion du *Jour de la Terre 2025* (le 22 avril), ARTE a proposé à l'antenne et sur arte.tv, une programmation spéciale de nombreux documentaires et contenus exclusifs dédiés à l'urgence climatique et la protection de la biodiversité avec notamment la série documentaire inédite *L'Homme et la nature, une nouvelle alliance*.
- En janvier 2025, *Tous accros : le piège des aliments ultra-transformés* de Stuart Elliott révélait une enquête instructive et glaçante sur les stratégies déployées par les géants de l'industrie agro-alimentaire pour nous pousser à consommer toujours plus. Disponible sur arte.tv jusqu'en avril 2026.

- En trois épisodes, la série documentaire *Mondes sauvages* (inspirée de la collection éponyme d'Actes Sud) diffusée en novembre 2025 explorait l'infinie diversité des manières d'être vivant.

La [rubrique dédiée](#) sur la plateforme arte.tv permet de retrouver facilement les nombreux programmes autour de l'environnement et de la nature disponibles en ligne.

I.2 Diminuer la consommation de ressources

1.2.1. Bilan carbone

Un des objectifs du Projet de Groupe 2020-2024 consistait à *Dresser le bilan carbone de chacune des trois entités du groupe*. Dans le prolongement du Bilan Carbone réalisé par ARTE France en 2019 et du Bilan Carbone d'ARTE GEIE réalisé en 2021, **un Bilan Carbone a été mené pour l'ensemble du groupe en 2024 sur l'année 2023**. Établies par le même prestataire spécialisé selon la méthode Bilan Carbone®, ces études, déclinées à la fois pour chacune des trois entités et au niveau global, couvrent l'ensemble des émissions de l'année 2023 et offrent une «vision 360°» de l'impact environnemental des activités avec des pistes d'évolution. Elles ont permis d'identifier les volumes d'émissions des trois périmètres définis par le BEGES.

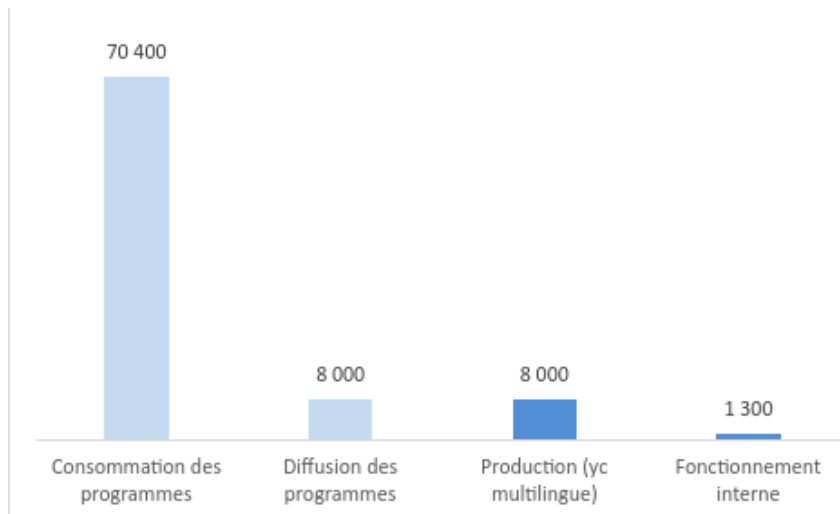
Même si cela n'est pas comptabilisé dans le Bilan Carbone, il est important de rappeler la vocation et les valeurs que la chaîne porte, sa ligne éditoriale permettant entre autres d'alerter auditeurs et téléspectateurs sur l'urgence climatique et sur les excès de nos modes de vie, contribuant ainsi indirectement à la réduction de l'empreinte carbone des publics.

Le Bilan Carbone complet de l'UES ARTE France, a été réalisé de manière notamment à mettre en perspective le cœur de métier de l'entreprise avec les impacts des coproductions et pré-achats à l'amont qui sont quasiment systématiquement réalisés par des producteurs extérieurs, et de la réception chez les utilisateurs à l'aval. La méthodologie de calcul a fortement évolué entre l'année 2017 et 2023. Le rapport de 2017 ne prenait en compte ni la consommation ni la diffusion des programmes. De ce fait les résultats ne sont pas comparables.

Synthèse des résultats du Bilan Carbone d'ARTE France de l'année 2023 :

Le Bilan Carbone d'ARTE France pour l'année 2023 est d'environ 87 700 tCO₂e (tonnes d'équivalent CO₂). Sur ce total, les postes Consommation des programmes et Diffusion des programmes représentent 89 % du Bilan Carbone et sont opérés par ARTE GEIE (indiqué en bleu clair dans le graphique ci-dessous).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre en fonction des catégories par activité (en tCO₂e) :



La consommation des programmes d'ARTE France, et plus particulièrement la fabrication des supports de visionnage (téléviseurs, ordinateurs...) génère 80 % des émissions totales (70 400 tCO₂e). Ce poste concerne des émissions de GES **qui sont avant tout de la responsabilité des téléspectateurs**, même si ARTE peut participer à la sensibilisation sur le sujet.

La diffusion des programmes d'ARTE France par broadcast et internet (amortissement et fonctionnement des réseaux) **pèse 9 % des émissions totales (8 000 tCO₂e) mais elle est opérée par ARTE GEIE.** Cette diffusion intègre 100% de la diffusion directe par ARTE France (les sites ARTE Boutique, Médiathèque numérique et ARTE Education ; la diffusion d'ARTE Radio étant intégrée à la diffusion par ARTE GEIE) et 40% de la diffusion d'ARTE par ARTE GEIE qui correspond à la part des programmes d'ARTE GEIE livrés par ARTE France. La diffusion directe par ARTE France, estimée à 66 tCO₂e, est négligeable au regard des 8 000 tCO₂e attribués pour la diffusion opérée par ARTE GEIE.

La production des programmes et le fonctionnement interne représentent seulement 11 % des émissions totales (9 300 tCO₂e). Ces deux activités sur lesquelles la stratégie et le plan d'actions de réduction d'ARTE France peuvent avoir un impact significatif direct se décomposent ainsi :

- **La coproduction, le pré-achat et le traitement multilingue des programmes** (hors production interne qui est intégrée dans le fonctionnement) **représentent 86 % du total** de ces deux activités et 9 % du Bilan Carbone dans son ensemble (8 000 tCO₂e). Ce poste relève en totalité du Scope 3. Il est logique qu'il soit prépondérant car l'activité principale d'ARTE France consiste à produire, coproduire et acheter des programmes antenne ou numériques pour la chaîne ARTE.
- **Le fonctionnement interne** de l'UES ARTE France **représente 14 % du total** de ces deux activités et 2 % du Bilan Carbone dans son ensemble (1 300 tCO₂e).

En résumé, le Bilan Carbone d'ARTE France montre que :

- **Les émissions globales d'ARTE France** pour 2023 ont été de l'ordre de **87 700 tCO₂e**.
- **89 % de ce total est dû à la consommation et la diffusion des programmes** audiovisuels et numériques sur lesquels ARTE France n'a pas directement de pouvoir d'action, **9 % est dû à la production de ses programmes et 2 % au fonctionnement interne** (y compris la production audiovisuelle interne).

Analyse des résultats selon le format BEGES (Bilan d'émissions de gaz à effet de serre) :

A) **SCOPE 1 : Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES)**

Le scope 1 regroupe les actions concernant les émissions directes des installations fixes ou mobiles : la combustion (par exemple les carburants), les fuites de fluides frigorigènes...

En 2023, ce champ d'émission a représenté 26 tCO₂e, réparties ainsi :

- 24 tonnes émises par les fluides frigorigènes des installations de climatisation ;
- 2 tonnes émises par les sources mobiles à moteur thermique (combustion de carburant du **véhicule appartenant à la société**).

Du fait de son activité, ARTE France produit extrêmement peu d'émissions directes de GES. Au regard de son très faible impact et du déménagement prévu en 2025, **ARTE France n'a pas fixé d'objectif chiffré de réduction sur le scope 1 entre 2023 et 2027.**

B) **SCOPE 2 : Les émissions indirectes liées à l'énergie**

Le scope 2 regroupe les actions concernant les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité ou d'énergie fournie par les réseaux de chaleur et de froid.

En 2023, ce champ d'émission a représenté 61 tCO₂e. Ce volume correspond en totalité aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité dans les bâtiments d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.

La part du scope 2 dans le total est très faible. Au regard du déménagement en 2025 dans un immeuble entièrement rénové, **ARTE France n'a pas fixé d'objectif chiffré de réduction sur le scope 2 entre 2023 et 2027.** Elle a néanmoins poursuivi ses efforts pour réduire les émissions liées à ce scope via notamment le *Plan de sobriété énergétique* adopté depuis l'automne 2022. Ces efforts ont ainsi permis de réduire la consommation énergétique du site d'Issy-les-Moulineaux de 31 % entre 2022 et 2024.

C) **SCOPE 3 : Les autres émissions indirectes**

Le scope 3 concerne toutes les autres émissions indirectes : les immobilisations des biens et des équipements de production (matériel informatique, logiciels...), les déplacements des salariés, les déchets générés par les activités de l'entreprise, l'utilisation et la fin de vie des produits et services vendus... Pour ARTE France, ce dernier poste correspond à la production, la diffusion et la visualisation de programmes audiovisuels.

En 2023, le scope 3 a représenté 87 638 tCO2 en incluant la consommation et la diffusion des programmes mais seulement 1 237 tCO2, une fois déduit cet impact. Le poids du scope 3 est donc ultra prépondérant. Ce sont donc sur ces postes, non concernés par l'obligation réglementaire du BEGES, que les actions en réduction ont porté, et en particulier sur les activités liées à la production des programmes audiovisuels et numériques d'ARTE France.

			Valeurs calculées							
			Emissions de GES							Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1	0	0	0	1	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	24	24	0	7	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	1	0	0	24	26	0	7	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	61	0	0	0	61	0	5	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	61	0	0	0	61	0	5	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	29	0	0	0	29	0	2	0
	9	Achats de produits ou services	8 136	0	0	0	8 136	0	6 400	0
	10	Immobilisations de biens	609	0	0	0	609	0	258	0
	11	Déchets	54	0	2	0	55	67	23	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	134	1	0	0	135	0	15	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	106	0	0	0	106	0	56	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	78 400	0	0	0	78 400	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	18	0	0	0	18	0	9	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	126	2	2	0	129	0	17	0
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	87 631	3	3	0	87 638	67	6 406	0

Indicateur 1 : Scopes 1 et 2 du BEGES 2023 (en tCO2)

	2025
Scope 1	26
Scope 2	61
Total des Scopes 1 et 2	87

L'impact des **déplacements professionnels des salariés** était un des axes du plan d'actions du Bilan carbone de 2017. Depuis juillet 2023 la *Procédure de missions et représentations* des collaborateurs stipule que le train est obligatoire :

- pour tous les déplacements en France métropolitaine, hors Corse ;
- pour tous les déplacements internationaux dont la durée en train est inférieure à 5 heures.

Ces mesures ont été suivies d'effet puisque l'empreinte carbone associée aux déplacements professionnels a baissé de 54% en 2024 par rapport à l'année de référence 2019 (non impactée par le Covid), avec 29,8 tCO2 en 2024 contre 64,6 tCO2 en 2019.

Depuis 2017, l'élaboration d'un **plan de mobilité** a permis de mettre en place des mesures favorisant tous les modes de transports écoresponsables (vélo, trottinette, co-voiturage, etc.) dont l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour les

collaborateurs utilisant ce mode de transport doux et le forfait mobilité dont le montant pouvait initialement atteindre jusqu'à 400 euros par an et qui a été porté à 500 euros début 2021. Le déménagement en septembre 2025 a permis de renforcer cette approche avec la mise à disposition dans le parking du nouveau bâtiment de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques, de 78 supports à vélo et d'un atelier vélo.

1.2.2. Gestion des ressources fluides (énergie)

ARTE France est locataire d'un immeuble de bureaux. En 2023, elle a engagé un projet de déménagement à horizon 2025. En effet, malgré les travaux d'amélioration favorables aux économies d'énergie réalisés, le plan de sobriété énergétique mis en œuvre depuis l'automne 2022 et le travail important de la Direction des Technologies et Réseaux de diffusions pour décommissionner des serveurs, firewalls et switches, l'inefficacité voire la défaillance des systèmes de chauffage/refroidissement du site du 8 rue Marceau à Issy-les-Moulineaux (92130) impliquait un inconfort croissant des collaborateurs, une non-maîtrise des coûts liés à l'énergie et des risques sur la conformité au décret tertiaire. Dans le projet de déménagement, une attention particulière a été portée à l'amélioration de la performance énergétique via l'installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active, l'optimisation de l'exploitation (contrats d'exploitations avec objectif de résultat, suivi attentif de la gestion), l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie (adaptation de l'éclairage au poste de travail et extinction automatique de l'éclairage et des postes après fermeture...). Dans l'immeuble rénové qu'elle occupe désormais, les équipements techniques ont été remplacés de façon à répondre aux performances énergétiques attendues par le Décret tertiaire avant 2030 et les objectifs souhaités pour 2040 voire 2050.

Jusqu'en 2024, l'indicateur de la consommation électrique de la Déclaration de Performance extra-financière d'ARTE France ne concernait que le site d'Issy-les-Moulineaux et non celui d'ARTE Studio situé à Vanves car celui-ci était tributaire d'un propriétaire différent. Cet Indicateur Clé de Performance (N°5) permettait de suivre la Consommation en électricité d'ARTE France hors ARTE Studio, exprimée en kWh/m². En 2023, il a été de 171 kWh/m², puis en 2024 de 129 kWh/m².

Depuis son déménagement à l'automne 2025, ARTE France et ARTE Studio sont regroupées sur le même site, au 10 Boulevard des Frères Voisin à Issy-les-Moulineaux (92130). Dans la norme volontaire VSME que ARTE France envisage de suivre, l'indicateur lié à la Consommation d'électricité est exprimé en MWh (et non en kWh/m²) avec une ventilation en énergie renouvelable et non renouvelable.

Pour l'année 2025 qui est une année de transition, la consommation d'électricité ci-dessous, exprimée selon les critères de la norme volontaire VSME, reflète le cumul des consommations des deux sites sur leur période d'occupation respective :

- ARTE France au 8 rue Marceau, Issy-les-Moulineaux
- ARTE Studio à Vanves
- ARTE France + ARTE Studio au 10 boulevard des Frères Voisin, Issy-les-Moulineaux

Il faut noter que cette consommation intègre l'électricité liée aux travaux d'aménagement sur le nouveau site. Pour ces raisons (changement de sites et périmètre différent), la comparaison avec les années précédentes n'a pas de sens. A titre purement informatif, les consommations d'électricité limitées à ARTE France au 8 rue Marceau, Issy-les-Moulineaux ont été de 1,147 MWh en 2023 et de 1,053 MWh en 2024.

Indicateur 2 : Consommation totale d'énergie (cumul sites ARTE France et ARTE Studio)

	2025
Consommation en électricité en MWh (d'après factures)	1,411

ARTE France cherche à adopter des comportements vertueux y compris dans le **choix de ses fournisseurs d'électricité en favorisant l'énergie renouvelable**. Ce soutien au développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables a également vocation à enclencher un cercle bénéfique en incitant les acteurs du marché à se tourner davantage vers les modes de production plus respectueux de l'environnement.

Indicateur 3 : Répartition de la consommation d'énergie

	2023	2024	2025
Pourcentage d'électricité d'origine renouvelable du fournisseur d'électricité	100 %	100%	100%

1.2.3. Gestion des ressources physiques

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions ont été menées pour réduire la consommation de papier à ARTE France avec des résultats tangibles :

- La revue de presse est passée en version dématérialisée depuis janvier 2018 ;
- Des carnets recyclés sont proposés par le service courrier ;
- De nouvelles imprimantes / photocopieurs ont été installées en 2022, équipées d'une fonctionnalité de libération des impressions par badge et les actions de modernisation des outils métiers (dématérialisation des procédures) ont permis de réduire efficacement le nombre d'impressions. Cela a permis de stabiliser les niveaux en 2022 et 2023 de manière comparable à 2021, année du retour partiel au bureau après la crise sanitaire et d'enclencher une dynamique de baisse. **Depuis 2023, la consommation de papier est en baisse régulière, néanmoins, avec le déménagement, l'ensemble des activités de l'UES sera regroupé sur le même site et pourrait potentiellement augmenter.**

Indicateur 4 : Consommation de papier

	2023	2024	2025
Impressions papier	880557	703494	691820

1.2.4. Gestion des déchets

En parallèle de la baisse de la consommation de ressources, ARTE France a cherché à développer une **politique active en termes de gestion, tri et recyclage des déchets** mais elle a été dépendante de la gestion globale des déchets par le bailleur de l'ensemble immobilier dans lequel elle loue ses locaux à Issy-les-Moulineaux. Cette thématique a été intégrée dès la conception du projet de déménagement avec notamment la mise en place dans le nouveau bâtiment de circuits de tri sélectifs, la centralisation des poubelles au niveau de chaque étage et la disparition des poubelles dans les bureaux.

I.3 Favoriser la restauration durable et l'économie circulaire

1.3.1. Restauration durable

Une attention particulière a été portée au choix d'un **nouveau prestataire pour la cafétéria** et les **critères de restauration durable ont été intégrés dès l'appel d'offres**. Les collaborateurs bénéficient désormais d'une offre intégrant notamment les critères suivants : priorité au local, au bio et aux circuits courts, carte à 50% végétarienne, contenants consignables et réutilisables, démarche « zéro plastique », mise à disposition de bacs de tri.

Les rapports de suivi qui seront fournis par le prestataire ont vocation à permettre de suivre précisément l'activité à partir de 2026.

1.3.2. Economie circulaire

Dans le cadre du déménagement, une attention particulière a été portée aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, depuis les études de conception et la constitution du dossier de consultation des entreprises jusqu'à la réception et la mise en exploitation des espaces. L'enjeu carbone / économie circulaire a été pris en compte à chaque phase du projet. A titre d'exemple, les assises des espaces collectifs (tisaneries et cafétéria) ont été constituées de mobiliers vintages soigneusement restaurés et adaptés pour répondre aux standards contemporains de design, de performance et de durabilité.

Une *Mission réemploi-valorisation des équipements existants* dans les locaux occupés par ARTE France et ARTE Studio a été prévue dès le Cahier des Clauses Techniques Particulières, avec une étude quantitative et qualitative des matériaux pour déterminer le potentiel de réemploi sur le projet. Suite à ce diagnostic, une partie des meubles existants a été transférée dans le nouveau bâtiment et il a été décidé de réutiliser notamment 197 plateaux de travail et 211 chaises de bureaux après vérification, nettoyage et remise sous garantie par le fabricant initial. Ces opérations ont permis d'économiser en moyenne 80% de CO2e sur le mobilier réutilisé par rapport à du mobilier neuf.

Une petite partie du mobilier initial a été donnée à une institution publique et les collaborateurs ont pu récupérer l'ensemble du mobilier restant via un site internet dédié permettant les réservations individuelles.

I.4 Prendre en compte les impacts environnementaux liés au numérique et à la production audiovisuelle

1.4.1. Impact environnemental des activités numériques

Mesurer et réduire l'impact environnemental des activités numériques d'ARTE France, tout en améliorant la qualité de service est un objectif constant. En 2023, ARTE France a nommé un référent RSE au sein de la Direction des Technologies et des Réseaux de Diffusion et a poursuivi la dématérialisation de ses procédures. **Depuis 2024, le parc de serveurs informatique est régulièrement optimisé.** A ce jour, plus de 55% du parc a été décommissionné (250 serveurs sur 450). Cette action a été rendue possible par le déploiement de technologies de conteneurisation et d'orchestration, qui permettent de regrouper plusieurs applications sur un même serveur de façon sécurisée. L'occupation des baies dans la salle machine et donc leur consommation énergétique sont en conséquence réduites.

Le déménagement en septembre 2025 a également été une opportunité de réduction de l'impact environnemental :

- Refonte technique de la salle informatique, apportant un gain énergétique et calorimétrique important
 - o Passage de 16 baies utilisées partiellement, dont certaines anciennes et énergivores, à 4 baies utilisées pleinement, dédiées par type (2 baies réseau, 1 baie stockage, 1 baie virtualisation)
 - o Mise en place d'équipements réseau neufs, moins énergivores
- Nouvelle installation climatisation dans la salle informatique : l'aménagement avec une allée froide au centre et des allées chaudes sur l'extérieur permet un gain énergétique important dû à la moindre sollicitation des unités de climatisation.

En 2024 et 2025, des formations internes ont été dispensées afin de privilégier le stockage Cloud et de favoriser le partage de fichiers pour le travail collaboratif. Ces nouvelles habitudes de travail permettent de limiter le stockage interne et de réduire les envois de fichiers lourds par mail. Elles ont par ailleurs été encouragées par **l'ajout dans l'accord d'intéressement 2025 d'un critère portant sur la maîtrise de l'empreinte carbone numérique.**

Réaliser un **audit du système d'information d'ARTE France et d'ARTE Studio était une étape essentielle pour en évaluer l'impact environnemental** et identifier les leviers d'actions notamment dans le cadre du projet de déménagement. Cet audit a été mené fin 2023 et les données collectées l'ont été avec un haut degré de fiabilité, estimé à l'aide d'une note sur 3, de 2,3 pour ARTE France et 2,4 pour ARTE Studio. Le bilan intermédiaire fourni en décembre 2023 a permis d'estimer l'impact des

activités numériques annuelles sur plusieurs agrégats, les plus importants étant ceux en équivalent carbone, ce qui permettra à ces résultats d'être intégrés à de futurs Bilans carbone. A la suite de cet audit, des ateliers ont été menés en intelligence collective afin de parvenir aux pistes d'actions ci-dessous, enclenchées dès 2024 et poursuivies en 2025 à l'occasion du déménagement :

- ARTE France
 - Réduire la consommation des centres de données ;
 - Limiter le nombre de serveurs et maîtriser les capacités de stockage ;
 - Exiger la transparence auprès des prestataires ;
 - Augmenter la durée de vie interne des équipements ;
 - Déployer une stratégie d'achats responsables ;
 - Réduire l'empreinte liée aux achats de service IT ;
 - Mettre en place une gouvernance GreenIT ;
 - Systématiser les procédures sur la gestion de fin de vie des équipements.
- ARTE Studio
 - Affiner la qualité de données ;
 - Avoir une meilleure gestion des logiciels afin d'allonger davantage la durée de vie des équipements ;
 - Minimiser le nombre de serveurs locaux dans le LAN & réduire la consommation électrique des équipements réseaux.

Depuis 2022, une [plateforme de réception en ligne des projets de programmes audiovisuels](#) a été mise en œuvre, elle offre un point d'entrée unique aux partenaires d'ARTE France, et permet d'homogénéiser et d'optimiser le traitement de ces propositions au sein des unités de programme de l'entreprise. Ce projet a été l'opportunité d'intégrer des outils tiers au système d'information, permettant de réduire la charge budgétaire en termes de maintenance et de développement logiciel.

Par ailleurs la troisième édition du *Digital Clean-Up Day* menée en mars 2024 a été l'opportunité de nettoyer boîtes mail et serveurs personnels des collaborateurs. Une conférence a également été organisée avec une experte de la sobriété numérique dans un but de sensibilisation des collaborateurs et collaboratrices sur l'empreinte du SI d'ARTE France ainsi que de la sobriété numérique en général.

Pour mémoire, la diffusion numérique de l'offre ARTE relève d'ARTE GEIE et différentes mesures ont été mises en place ces dernières années pour optimiser l'encodage, l'hébergement et la distribution des vidéos ainsi que sensibiliser les publics pour réduire l'empreinte de la consommation individuelle de vidéo, sans pour autant nuire à la qualité de l'expérience. Une page dédiée est ainsi mise à disposition sur la plateforme arte.tv : [ARTE s'engage pour un streaming responsable](#).

1.4.2. Impact environnemental des productions audiovisuelles

Le développement de l'écoproduction est l'un des objectifs d'ARTE. Comme toute activité industrielle, la création audiovisuelle et cinématographique génère des émissions de CO₂, des déchets et une consommation de ressources. En France, le secteur audiovisuel émet 1,7 millions de tonnes de CO₂ par an (source : étude Ecoprod 2020). **Le Groupe ARTE dans son ensemble s'est saisi de ce chantier** avec notamment l'adhésion d'ARTE G.E.I.E. à l'association [Ecoprod](#) en avril 2022 pour le compte également d'ARTE France et l'adhésion en 2024 au groupe « Green shooting » en Allemagne, organisme qui a mis en place les standards d'écoproduction en Allemagne.

L'écoproduction d'un programme consiste à minorer l'impact carbone des activités de production audiovisuelle sur le changement climatique, ce qui comprend principalement les émissions liées aux déplacements, à la consommation énergétique, à la gestion des déchets et aux équipements numériques utilisés sur le tournage.

Dans son Projet de Groupe pour la période 2025-2028, ARTE s'est fixée pour objectif d'augmenter progressivement la part des productions écoresponsables pour **rendre 70 % de ses productions éco-responsables d'ici 2028**. Cela implique :

- la formation des équipes à des pratiques de production durables,
- l'intégration de critères écologiques dans toutes les étapes de fabrication des programmes (transport, maquillage, restauration, stockage des fichiers, etc.),
- la labellisation des productions, avec le soutien d'Ecoprod.
-

Concernant ARTE France, 37 personnes ont suivi une formation de 2 jours en 2024 sur la production audiovisuelle éco-responsable, 9 nouvelles personnes ont été formées en 2025 et l'écoproduction audiovisuelle a fait l'objet **d'une attention particulière à ARTE Studio** avec :

- La rédaction et publication en 2023 de la [Charte d'écoproduction d'ARTE Studio](#). Celle-ci formalise les actions et engagements pris dans le cadre de la réduction de l'impact environnemental de la production de contenus. Cette charte est désormais jointe en annexe de tous les contrats d'ARTE Studio et affichée dans l'ensemble des salles et plateaux de tournage.
- L'établissement de nouveaux Bilans carbone pour la saison de production 2024 des magazines *Karambolage*, *Le Dessous des Cartes* (hebdomadaire) et *Le Dessous des Images* à l'aide du calculateur carbone Carbon'Clap d'Ecoprod. La production de *Karambolage* a impliqué l'émission de 13,66 tonnes de CO₂eq (-37 % vs 2023) soit 0,03 tonnes de CO₂eq par minute de programme. *Le Dessous des Cartes* a produit 20,66 tonnes de CO₂eq (-12 % vs 2023), soit 0,06 tonnes de CO₂eq par minute de programme. Et le *Dessous des Images* a émis 22,64 tonnes de CO₂eq soit 0,02 tonnes de CO₂eq par minute de programme.

- En décembre 2024, **les magazines *Karambolage*, *Le Dessous des Cartes (hebdomadaire)* et *Le Dessous des Images* ont obtenu le label ECOPROD 2 étoiles** après audit par l'AFNOR, certifiant le score d'éco-production pour *Karambolage* de 81 %, tandis que le *Dessous des Cartes* et le *Dessous des images* ont obtenu les scores respectifs de 84 % et de 77 %.

Au-delà des productions internes, plusieurs documentaires et œuvres de cinéma coproduits par ARTE France ont obtenu le **label ECOPROD** et le *magazine 28'* a été certifié par le **label ECOPROD Engagement** en 2026.

Depuis 2023, les contrats de coproduction intègrent une clause imposant la fourniture des Bilan carbone réalisés. A noter que lors des derniers Festival de Cannes, deux coproductions d'ARTE France Cinéma ont été récompensées : *Laurent dans le vent*, réalisé par Anton Balekdjian, Léo Couture et Mattéo Eustachon a obtenu le *Prix Ecoprod du Jury 2025* et *Le Roman de Jim*, réalisé par Arnaud et Jean-Marie Larrieu, bénéficiaire du label *Ecoprod Pionnier*, a été récompensé par le *Prix Ecoprod International 2024*.

❖ II. Les conséquences sociales de l'activité

ARTE France a à cœur d'appliquer en interne les valeurs que la chaîne promeut à l'écran. Ainsi, elle veille à **représenter le plus justement possible la diversité de la société française dans ses effectifs à travers une politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, de la parité et de l'inclusion**. Cette politique se décline par des actions concrètes dans les champs du recrutement, mais également de la formation, de la rémunération et de l'évolution professionnelle. Une rubrique dédiée à la RSE est présente dans son intranet.

La responsabilité environnementale est encouragée via des dispositifs de sensibilisation et de formation ambitieux ainsi que par la mise en place d'indicateurs environnementaux dans l'accord d'intéressement en place.

Elle a engagé une politique active pour **favoriser la qualité et le bien-être au travail**.

Plusieurs accords importants ont été signés avec les partenaires sociaux ces dernières années :

- En décembre 2023, un nouvel **Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, valable pour les années 2024 à 2027 a été signé. Il poursuit 4 objectifs principaux : Garantir l'égalité salariale entre les femmes et des hommes / Favoriser l'équilibre des recrutements entre les femmes et les hommes avec une vigilance particulière dans les métiers où un des genres est sous-représenté / Former tant les femmes que les hommes afin de faciliter leur évolution professionnelle / Promouvoir le déroulement des carrières en accompagnant la mobilité des femmes et des hommes.
- En juin 2025, un nouvel **accord d'intéressement** pour les exercices 2025 et 2026 a été signé. Il définit les critères étudiés pour le déclenchement de l'intéressement et fixe les objectifs à atteindre pour chacun d'eux.

Pour la troisième année consécutive, un critère environnemental est intégré. Après s'être attaché à la réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements, ce nouvel accord s'intéresse, pour les exercices 2025 et 2026, à la diminution de l'empreinte carbone lié au stockage numérique des données. Il prévoit également un critère relatif au taux de participation aux formations portant sur des thématiques RSE.

- En mars 2023, l'UES l'**Accord sur la communication des organisations syndicales et du CSE** a été conclu, permettant aux partenaires sociaux renforcer les moyens à leur disposition pour exercer leur mandat et ainsi améliorer la qualité du dialogue social.
- L'**Accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels** (janvier 2023) prévoit des mesures permettant de développer la connaissance des métiers en interne dans un cadre lisible et partagé, d'assurer l'adaptation permanente aux évolutions du marché et aux objectifs stratégiques de l'entreprise, d'accompagner les collaborateurs dans leur parcours individuels et d'apporter des garanties aux collaborateurs exerçant des responsabilités syndicales ou électives dans le déroulement de leur carrière et l'exercice de leurs fonctions. En ce sens, il concourt à la qualité de vie au travail de chacun et chacune.
- L'**Accord sur l'organisation du travail** (juin 2022) a permis de mettre en place des mesures en faveur de la qualité de vie au travail et de l'environnement à travers le développement du télétravail, ce qui permet de réduire les trajets professionnels et de fait, la fatigue associée et les émissions de gaz à effet de serre afférentes. Il prévoit par ailleurs la mise en place de mesures à destination de publics prioritaires : parents isolés, les femmes enceintes, les personnes de plus de 60 ans et les personnes justifiant d'une RQTH.

II.1 Egalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise

ARTE France promeut l'égalité professionnelle et valorise la place des femmes dans la société. En 2025, l'entreprise comptabilisait en moyenne 395 salariés dont 69 % de femmes. Celles-ci occupaient 56 % des postes de direction dans leur ensemble et 58% des fonctions managériales ; par ailleurs le Directoire et le Conseil de surveillance sont paritaires.

Indicateur 5 : Répartition par genre de l'effectif

		2023	2024	2025
Répartition par genre de l'effectif salarié	Femmes	69 %	69 %	69 %
	Hommes	31 %	31 %	31 %

En 2025, pour la quatrième année consécutive, **ARTE France a maintenu son excellent score de 99/100 pour l'Index égalité** salariale entre les femmes et les hommes. **Le 10 janvier 2023, elle a obtenu le Label Egalité Professionnelle** décerné par l'AFNOR.

Indicateur 6 : Egalité salariale femmes-hommes

	2023	2024	2025
Index de l'égalité salariale femmes-hommes	99	99	99

Dans le détail des 5 critères :

Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

2023 : 39/40 – 2024 : 39/40 – 2025 : 39/40

Écarts des augmentations entre les femmes et les hommes :

2023 : 20/20 – 2024 : 20/20 – 2025 : 20/20

Écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes :

2023 : 15/15 – 2024 : 15/15 – 2025 : 15/15

Augmentation après la maternité :

2023 : 15/15 – 2024 : 15/15 – 2025 : 15/15

Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations :

2023 : 10/10 – 2024 : 10/10 – 2025 : 10/10

II.2 Diversité de la société et comportements responsables dans l'entreprise

ARTE France s'affirme comme une **entreprise ouverte et inclusive**, reflétant la société actuelle, **luttant contre toutes les formes de discrimination** et au sein desquelles chacun peut prétendre aux mêmes opportunités, selon ses seules compétences et performances, afin de permettre à tous les talents de s'enrichir mutuellement et d'incarner la mission d'ARTE et les valeurs défendues par ses programmes.

En 2019, ARTE France a signé la *Charte de bonne conduite contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes*, portée par l'Association *Pour les Femmes Dans les Médias*. A ce titre, des actions de sensibilisation en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes sont proposées à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. **Le 28 novembre 2023, ARTE France a obtenu, le Label Diversité** décerné par l'AFNOR.

En matière de formation, ARTE France continue de consacrer une part importante de son budget pour permettre à ses collaborateurs d'enrichir leurs connaissances dans la pratique de leurs métiers et de se développer. Les axes stratégiques de formations portent sur le développement des expertises métiers dont celles liées au numérique, la professionnalisation des méthodes de travail, l'international, le management, le développement personnel, les enjeux RSE, la prévention et la sécurité, etc. Afin de se rapprocher progressivement de la norme VSME, ARTE France suivra désormais un nouvel indicateur :

Indicateur 7 : Formation

	2023	2024	2025
Nombre d'heures de formation moyen par salarié	7,1	6,5	8

Depuis 2021 des formations dans le domaine de la RSE sont dispensées à l'ensemble des collaborateurs. Et depuis 2022 **le taux de participation à ces formations constitue un des critères de résultat du calcul de l'intéressement**. Sur l'ensemble du plan de formation, en 2021, 200 collaborateurs ont pu être formés pour un total de 2 853 heures. En 2023, 232 collaborateurs ont été formés pour 4 251 heures. En 2024, 317 collaborateurs ont été formés pour 5 105 heures, dont 1 920 heures portaient sur les thématiques RSE avec 231 collaborateurs formés. En 2025, 308 collaborateurs ont été formés pour 5 092 heures, dont 990 heures portaient sur les thématiques RSE avec 209 collaborateurs formés.

Une Commission RSE du CSE a été créée en 2022 et pérennisée en 2025. Elle est composée de trois représentants de la Direction et de trois représentants de salariés. En 2023, elle s'est réunie une fois avec à l'ordre du jour la mise en place de la plateforme « AlloDiscrim » et l'évolution de la politique de voyages professionnels (obligation de voyager en train pour tous les déplacements en France métropolitaine hors Corse et pour tous les déplacements internationaux dont la durée en train est inférieure à 5 heures). En 2024, trois réunions de cette commission ont eu lieu et ont permis d'aborder, outre la présentation de la Déclaration de Performance Extra-financière, les démarches initiées par ARTE France sur l'inclusion et l'environnement, les réflexions menées autour du projet de déménagement, de la valorisation du covoiturage ou de la lutte contre la précarité menstruelle, et les décisions autour de la sobriété énergétique et des impacts potentiels sur les conditions de travail (sujet de l'eau chaude sanitaire). En 2025, deux réunions de cette commission se sont tenues au sujet d'une part de la Déclaration de Performance Extra-financière et du bilan carbone et, d'autre part, du lancement d'une enquête sur la perception de la Diversité au sein de l'entreprise.

Concernant les enjeux RSE, des **actions ont été mises en place depuis plusieurs années** dans les domaines suivants, et notamment sur la période 2019-2025 :

➤ Environnement

- La sensibilisation aux « gestes écologiques » au bureau et aux pratiques liées au numérique est l'une des pierres angulaires de la promotion des comportements responsables. Elle a donné lieu à la réalisation d'une affiche "écolo au boulot" qui est affichée à tous les étages du bâtiment depuis septembre 2022 ainsi que la publication d'un article sur l'intranet.
- En 2023, 2 ateliers « Fresques du Climat » ont été réalisés avec 16 collaborateurs qui ont participé. En 2024 2 nouveaux ateliers « Fresques du Climat » ont été réalisés avec 22 collaborateurs qui ont participé

En 2023, 3 sessions de formation « Production écoresponsable » ont été réalisées avec 23 collaborateurs formés. En 2024, 4 sessions de formation « Production écoresponsable » avec un focus sur le bilan carbone ont été réalisées avec 38 collaborateurs qui ont participé.

➤ **Diversité**

- Depuis 2019, un partenariat avec l'association NQT (Nos Quartiers ont des talents) a été mis en place, permettant à des salariés d'être parrains de jeune diplômés issus de milieux défavorisés pour les aider dans le cadre de leur recherche d'emploi. En 2023, 12 parrainages ont été réalisés.
- Depuis 2020, 4 élèves issus de REP (réseau d'éducation prioritaire) ont été accueillis pour leur stage d'observation de 3^{ème}.
- Depuis 2022, la formation « Diversité » à destination des managers et des collaborateurs a été mise en place. 4 sessions de formation ont été organisées en 2025, ce qui a permis de former 44 personnes dans l'année et d'atteindre le chiffre de 217 personnes appartenant à l'entreprise au 31/12/2025 ayant suivi la formation entre 2022 et 2025.
- En janvier 2023, ARTE France a obtenu le label AFNOR « Egalité Professionnelle » et en octobre 2023 le label « Diversité ». Dans le cadre de l'obtention du label Diversité AFNOR, une enquête sur la perception de la discrimination a été mise en place en 2022 auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'UES ARTE France. Celle-ci a été renouvelée fin 2025.
- Chaque année depuis 2020, une étude de rémunération concernant les salariés occupants le même emploi au sein du référentiel emplois et métiers est réalisée, afin d'identifier d'éventuels écarts de rémunération injustifiés entre les femmes et les hommes. Des actions correctives sont prises le cas échéant.
- En 2024, l'UES ARTE France a fait appel à l'association « Viens voir mon taf » afin d'accueillir en stage d'observation des jeunes élèves de 3^{ème} issus de l'Education Prioritaire (REP, REP+).

➤ **Mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap**

Depuis 2017, ARTE France met chaque année en place des actions de sensibilisation pour les collaborateurs sur le handicap, notamment à l'occasion de semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Un *Guide Mission Handicap* est présent dans l'Intranet d'ARTE France depuis juin 2018 afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et les inciter à faire appel à des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), lorsque cela est possible. A titre d'exemple :

- Depuis 2021 ARTE France participe au Duo Day, la journée nationale dédiée à l'inclusion et à la collaboration au travail de personnes en situation de handicap. Au total 30 binômes ont été formés, dont 8 en 2024, dans les métiers du numérique, de la communication, production audiovisuelle, graphisme ;
- Des animations de sensibilisation autour du handicap auditif ont été organisées avec l'élaboration de vidéos destinées à l'interne et diffusées sur les réseaux sociaux élaborés en partenariat avec l'INA. Cette initiative a été complétée par l'organisation d'un atelier « café signe » ;
- En 2022, une série de 5 podcasts sur les handicaps indivisibles intitulés « 80 % » a été réalisée en partenariat avec l'INA, France TV et Radio France.

- En 2023 et en 2024, un forum destiné à l'emploi des personnes en situation de handicap a été mis en place en partenariat avec l'INA, France Télévisions et Radio France dans les locaux de l'INA.
- Début octobre 2023, dans le cadre de la semaine du développement durable, une sensibilisation à l'accessibilité numérique a été organisée en collaboration avec les étudiants de JARIS - association ACT'PRO, le centre de formation et d'insertion socio-professionnelle aux métiers du journalisme et de l'audiovisuel pour les femmes et hommes touchés par le handicap, la maladie ou la précarité sociale. Ce dispositif a rassemblé une vingtaine de collaborateurs durant une matinée.

Pour formaliser ses engagements en matière de politique Handicap et les développer, en 2024 l'UES ARTE France a entrepris une étude sur la mise en place d'un accord agréé sur le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, avec un objectif de signature fin 2025 et de mise en œuvre en 2026. En 2017, un référent Handicap, membre de la Direction des ressources humaines, a été désigné au sein de l'UES ARTE France. Depuis 2021, son rôle est élargi au domaine de la diversité et l'intéressé a bénéficié d'une formation sur le volet handicap en 2021.

Par ailleurs afin de favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap une **convention de partenariat entre ARTE France et JARIS – association ACT'PRO** a été signée en 2021 et renouvelée en 2022, 2023 et 2024. Dans ce cadre, l'entreprise finance une formation pré-qualifiante à un métier de l'audiovisuel au profit d'une personne en situation de handicap physique, psychique ou avec trouble du développement neurologique. ARTE France s'engage à accueillir davantage le bénéficiaire de la formation en stage durant 3 à 6 mois pour suivre une formation pratique.

➤ **Harcèlement et risques psycho-sociaux**

Dans le cadre de sa politique en matière de qualité de vie au travail, ARTE France met en place depuis 2020 des actions de formation et de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs et des managers sur les thématiques suivantes :

- La prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes : 7 sessions collectives en 2020, 3 sessions en 2021, 8 sessions en 2022, 6 sessions en 2023, 6 sessions en 2024 et 2 sessions en 2025 ;
- La prévention des risques psycho-sociaux (RPS) : plusieurs sessions collectives ont été organisées en 2021 avec un format adapté pour les managers et un autre pour les collaborateurs. Une session spécifique pour les élus et les membres de la DRH a été organisée en 2021 et de nouveau en 2023. Les formations ont été poursuivies en 2022 avec 11 nouvelles sessions, 6 nouvelles sessions en 2023, 6 sessions en 2024 et 4 sessions en 2025.

Depuis juillet 2023, une cellule d'écoute des situations de discriminations à destination des collaborateurs a été mise en place avec le dispositif ALLODISCRIM. En 2024, ARTE a par ailleurs mis en place une [plateforme de recueil des signalements](#), qui permet de recueillir et traiter les alertes émanant des collaborateurs des trois entités du groupe ARTE (permanents ou occasionnels) ainsi que des parties prenantes externes (sous-traitants, fournisseurs, clients, partenaires...) à travers des échanges sécurisés.

II.3 Favoriser la qualité et le bien-être au travail

➤ **Equilibre vie privée et vie professionnelle**

L'équilibre vie privée et vie professionnelle est favorisée au sein d'ARTE France via l'adoption d'un temps de travail inférieur à la durée légale du travail, pour l'ensemble des salariés, qu'ils soient en décompte horaire ou soumis à un forfait-jour. Les congés payés ont été portés à 6 semaines et des congés supplémentaires sont accordés sous conditions tenant à la situation personnelle des salariés. Le droit à la déconnexion est rappelé au sein des contrats de travail.

L'Accord sur l'organisation du travail au sein de l'UES ARTE France, signé le 16 juin 2022 et applicable jusqu'au 31 août 2026 a par ailleurs institué un modèle d'organisation qui vise à renforcer le collectif de travail, à maintenir et développer les interactions sociales et professionnelles, et à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle en vue d'une meilleure qualité de vie au travail au sein de l'entreprise. Il s'agit d'un modèle hybride (i.e. alternant périodes de travail sur site et périodes de télétravail), permettant aux salariés éligibles et qui le souhaitent de réaliser jusqu'à 90 jours de télétravail dans l'année. La formalisation du cadre d'organisation est définie par le salarié et son manager via une convention de télétravail.

Par souci d'équité de traitement entre les salariés télétravailleurs et les salariés inéligibles, des compensations sous la forme de jours de repos supplémentaires ont été prévues par cet accord pour les salariés qui occupent des fonctions qui ne permettent pas le recours au télétravail.

Une négociation s'ouvrira au premier semestre 2026 afin d'envisager le renouvellement de ce dispositif pour les trois prochaines années.

➤ **Prévention des risques et préservation de la santé**

L'UES ARTE France met en place des mesures de prévention sur les principaux risques professionnels identifiés. Notamment, elle sensibilise l'ensemble des salariés aux RPS et a mis en place une procédure de signalement en cas d'exposition à des RPS. En 2025, 46 salariés ont ainsi été formés au sein d'ARTE France. ARTE France permet également aux salariés d'avoir accès aux services d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique (l'IAPR). Une démarche s'engagera en 2026 afin d'évaluer les RPS selon la méthodologie préconisée par l'INRS, afin d'améliorer les dispositifs de prévention primaire de ces risques.

En matière de préservation de la santé, l'UES ARTE France se fait le relai de certaines actions nationales. C'était le cas en 2023 et en 2025 pour le mois sans tabac, au cours duquel des rendez-vous individuels avec un tabacologue ont été proposés, et en 2024 pour *Octobre rose*, mois au cours duquel ARTE France a déployé une campagne de sensibilisation sous forme d'affichage et de challenge entre salariés. ARTE France a également participé à la campagne de vaccination contre la grippe en proposant en 2023, 2024 et 2025, 90 créneaux de vaccination dans ses locaux.

➤ **Promotion de la pratique d'activités physiques et sportives**

Depuis 2018, les collaborateurs de l'UES ARTE France ont accès dans les locaux à des cours collectifs de sport proposés par le CSE. Entre 2020 et 2024, afin de proposer aux salariés de disposer d'une offre incitant à la pratique sportive, ARTE France a souscrit un abonnement à la plateforme *United Heroes*. Cette application permet la mise en place de challenges sportifs d'équipes et d'accéder à des cours de sports en ligne. Afin d'encourager la pratique sportive et la cohésion d'équipe, les collaborateurs de l'UES ARTE France volontaires ont pu participer à un marathon en relais, via des dossards entreprise, en novembre 2025.

➤ **Implication des collaborateurs dans le projet de déménagement**

Le projet d'aménagement dans les nouveaux locaux a été mené en associant étroitement les collaborateurs notamment via des sondages, des interviews, des ateliers collectifs et la participation d'ambassadeurs de chaque direction ou service. Le choix de mobilier a fait l'objet d'une attention particulière afin de correspondre au plus près des pratiques et besoin métiers.

II.4 Moderniser l'entreprise

La mise à niveau des connaissances des collaborateurs dans le domaine du numérique a toujours constitué un enjeu majeur. En 2020, un dispositif de formation dit *Pass Numérique* destiné à tous les collaborateurs et organisé par cycles de conférences en interne a été mis en place. Ce parcours vise à former sur l'évolution des usages, l'évolution des acteurs du marché, la programmation sur les plateformes sociales, l'usage des réseaux sociaux, les nouvelles formes d'écriture, les enjeux liés aux droits numériques, l'intelligence artificielle ou les nouvelles méthodes collaboratives via les outils et les pratiques d'organisation du travail. Ce dispositif a été repris à la fin 2021 et s'est poursuivi en 2022 avec 2 nouvelles thématiques abordées (Gestion des droits numériques et les Nouvelles écritures). En 2023, une nouvelle thématique a été abordée autour des outils collaboratifs et l'initiative a été poursuivie en 2024 avec un formateur interne dédié.

Début octobre 2023, dans le cadre de la semaine du développement durable, une sensibilisation à l'accessibilité numérique organisée en collaboration avec les étudiants d'ACTPRO JARIS, a rassemblé une vingtaine de collaborateurs durant une matinée. En 2023, une formation a été proposée aux collaborateurs en charge de projets numériques autour des enjeux de "l'accessibilité numérique", 15 personnes ont été formées. En 2024, 2 nouvelles sessions ont eu lieu, 17 personnes ont été formées. Il y a également eu un cycle de sensibilisation et de formation déployé en 2024 avec 4 sessions et 65 participants au total.

La refonte des systèmes d'information RH (gestion du temps et des absences, entretiens annuels, formation et recrutement) ainsi que de l'Intranet ont été réalisées en janvier 2022 afin d'améliorer l'expérience utilisateur des collaborateurs en bénéficiant par voie dématérialisée d'outils ergonomiques

avec des informations en temps réel. La dématérialisation des bulletins de paie a été effective en septembre 2022 à travers la mise en place d'un coffre-fort numérique. Les titres restaurants et les conventions de télétravail ont également été dématérialisés en 2022.

❖ III. La gouvernance et les conséquences sociétales de l'activité

III.1 Raison d'être

En juin 2022, après un large travail collaboratif prenant en considération les attentes et besoins de toutes les parties prenantes à ses activités ainsi que de son rôle de pôle français de la chaîne ARTE, l'Assemblée Générale d'ARTE France a adopté sa raison d'être et l'a inscrite dans ses statuts : « **Pôle français d'ARTE, chaîne et plateforme franco-allemande à vocation européenne née d'un Traité inter-étatique, ARTE France est au service de tous les publics, dans tous leurs usages. Indépendante, elle propose des récits et représentations du monde qui analysent les enjeux et défis auxquels nos sociétés font face, rapprochent les Européens par la culture et les réunissent autour de valeurs humanistes. Son travail étroit avec les créateurs vise à faire rayonner des œuvres françaises et européennes audacieuses et engagées. Elle privilégie la concertation, la coopération et le travail en réseau, et s'attache à agir en cohérence avec les valeurs que la chaîne promeut à l'écran, notamment celles liées à la préservation de l'environnement.** »

III.2 Conduite responsable des affaires

3.2.1. Responsabilité éthique et déontologique

Conformément à ses valeurs, ARTE France et ses dirigeants s'engagent à exercer leurs activités professionnelles de manière équitable et éthique, en toute intégrité.

➤ La Charte de déontologie d'ARTE France

La Charte de déontologie mise à jour en septembre 2024 définit les comportements professionnels qui sont attendus de l'ensemble des collaborateurs de l'UES ARTE France en tenant compte du métier qu'ils exercent au sein de l'entreprise. Elle permet aussi de prévenir certains risques susceptibles d'exposer le collaborateur ainsi que l'entreprise à des sanctions disciplinaires et/ou judiciaires.

➤ Formation Anti-corruption

ARTE France a mis en place un programme de formation structuré à la lutte contre la corruption, adapté aux enjeux spécifiques de ses activités. Ce programme comprend :

- des sessions de sensibilisation générales à destination de l'ensemble des collaborateurs,
- un e-learning obligatoire disponible,
- et des supports pratiques (ex. : fiches réflexes, webinaires) pour encourager l'appropriation des bons réflexes au quotidien.

➤ **Prévention des conflits d'intérêts**

La politique de prévention des conflits d'intérêts s'inscrit dans la démarche éthique et responsable de l'UES ARTE France et contribue au renforcement des mécanismes de prévention de la corruption. Un formulaire de traitement des potentiels conflits d'intérêts a été mis en place.

➤ **Représentation d'intérêts**

Dans le but de participer aux règles de transparence sur la vie publique, et conformément à la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », ARTE France remplit chaque année une déclaration sur le répertoire des représentants d'intérêts de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Cette déclaration est accessible [ici](#).

➤ **Procédure liée au signalement de VSS lors de la production d'un programme**

Depuis 2024, les contrats des coproductions et préachats intègrent l'obligation pour le producteur d'informer ARTE France dans les plus brefs délais en cas de violence à caractère sexuel ou sexiste lors de la production d'un programme et une procédure interne a été mise en place afin de pouvoir répondre aux situations de crise générées par un signalement de ce type dans le cadre d'un programme en cours de production ou dont la diffusion est prévue à court/moyen terme.

➤ **La plateforme de signalement professionnel**

Depuis le mois de juin 2024, ARTE a étendu les moyens de communication pour garantir un environnement professionnel intègre et responsable, par la mise en place d'une plateforme de signalement en ligne commune aux trois entités d'ARTE, dans le cadre d'efforts continus pour renforcer les actions de conformité. Cette plateforme a été conçue pour offrir à toute personne travaillant pour l'entreprise ou en relation avec celle-ci un moyen confidentiel et sécurisé de signaler toute conduite ou situation contraire à nos politiques internes, aux réglementations en vigueur ou en violation des principes éthiques fondamentaux que nous défendons. La plateforme de signalement en ligne est accessible sur arte.besignal.com. Elle est sécurisée et garantit l'anonymat des signaleurs, si ceux-ci le désirent. Toutes les alertes sont prises au sérieux et traitées de manière confidentielle par le référent dédié. Un reporting annuel des signalements est communiqué au Comité d'Audit, instance émanant du Conseil de Surveillance d'ARTE France.

3.2.2. Responsabilité éditoriale et technologique

Pleinement consciente des enjeux, opportunités et menaces que représentent les outils d'intelligence artificielle (IA) pour la création, la distribution et l'analyse d'œuvres et de contenus journalistiques, en 2024, ARTE a déployé une stratégie concernant l'Intelligence artificielle et son usage et rendu public sur son site arte.tv les [Principes d'utilisation de l'intelligence artificielle](#) qu'elle s'engage à respecter.

Pour lutter contre la fragmentation sociale et la polarisation croissante des citoyens, ARTE France entend promouvoir des outils de vérification des faits, notamment ceux liés aux énoncés scientifiques, et adopter une démarche journalistique et documentaire extrêmement rigoureuse. **Une politique de « vérification des faits »** a été mise en place pour les documentaires

les plus sensibles (sciences, investigation et géopolitique), et **un conseil scientifique** rassemblant des personnalités et chercheurs de spécialités diverses respectés dans leurs domaines a été constitué en septembre 2024. A vocation consultative, il peut renseigner et informer des discussions du moment dans le monde de la connaissance ainsi qu'apporter un regard indépendant et éclairé sur les programmes.

Par ailleurs, en février 2023, ARTE, en coproduction avec CAPA Presse, a lancé sur sa plateforme arte.tv et sur Youtube un nouveau magazine numérique d'investigation [Sources](#), une série d'enquêtes menées à partir de bases de données open source. En associant le spectateur à toutes les étapes de ses enquêtes, *Sources* va au-delà des versions officielles : manquements aux droits de l'homme, défaillance des institutions, affaires d'Etat, abus de pouvoir ou exploitation criminelle de la planète. Ce magazine a pour ambition d'exposer les ressorts d'une désinformation que l'Osint (Open source intelligence), nouvelle et fructueuse matière offerte au journalisme d'investigation, combat avec ses propres armes. Parmi les premiers numéros : *Les dossiers de Prigojine*, dirigeant du groupe de mercenaires russes Wagner, *Ukraine : sur la piste des enfants volés*, *Teck en stock : enquête sur un bois interdit*.

3.2.3. Gestion des relations avec les fournisseurs

Le 13 décembre 2023, ARTE France a signé la *Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables*. Par le biais de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à la construction d'une relation équilibrée et durable entre ARTE France et ses fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie. Par ailleurs, pour travailler autant que possible avec des entreprises responsables socialement, une Notice des bonnes pratiques d'intégration des critères RSE dans les Achats a été publiée dans l'intranet de l'entreprise.

3.2.4. Conformité au RGPD et cybersécurité

Dans la continuité des actions précédemment engagées, l'UES ARTE France a mis à jour les différentes procédures de l'entreprise et poursuivi le plan d'amélioration continue de l'audit interne afin de **renforcer le dispositif RGPD de l'entreprise**, et ce, dans l'objectif de toujours se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée. Ainsi, ces mesures consistent notamment dans les éléments suivants :

- La mise à jour et la circularisation de procédures internes obligatoires, à savoir : la politique générale de protection des données personnelles, la procédure de gestion des demandes d'exercice de droits, la procédure de gestion des violations de données personnelles et la procédure de gestion des contrôles de la CNIL. L'objectif est d'accompagner les collaborateurs dans leurs activités quotidiennes et de garantir le respect des obligations réglementaires. Ces procédures sont obligatoires, doivent être connues et appliquées par l'ensemble des collaborateurs. Elles ont été mises à disposition sur l'intranet de l'entreprise, dans un espace dédié à la protection des données personnelles.

- Le renouvellement de la désignation de «relais informatique et libertés» (RILS) dans la totalité des services et unités de l'entreprise et de ses filiales. Conformément à la procédure désormais applicable, les Directeurs doivent veiller à ce qu'un RIL soit désigné dans chacun de leur service pour être l'interface privilégiée du DPO dans la conformité de l'entreprise.
- La formalisation des missions de RIL dans une fiche spécifique, annexée à la fiche de poste de chaque RIL, afin d'assurer un engagement fort de leur part.
- L'information régulière des RILS lors des réunions bimestrielles organisées et animées par le DPO et leur formation en continu par des organismes labélisés. En 2025, l'intégralité des RILS a bénéficié d'une formation approfondie adaptée à leur rôle dispensé par un organisme labellisé.
- Des réunions particulières auprès de chaque service au minimum une fois par an, en présence du RIL concerné, pour vérifier la bonne remontée des informations auprès du DPO et pour la fiabilisation du registre des traitements.
- Des actions de formation et de sensibilisation annuelles destinées à l'ensemble des collaborateurs par des organismes de formation spécialisés. En 2025, la DRH et le DPO ont choisi un nouveau format de formation en e-learning auprès d'un organisme labélisé intégrant notamment les enjeux de l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- L'information du personnel y compris la Direction, par des actions de sensibilisation, notamment obligatoires dispensées par des organismes labélisés ou le DPO. En 2025, les collaborateurs et la Direction ont été formés par le DPO au dispositif RGPD de l'entreprise.
- L'évaluation des risques liés à certains projets par la réalisation d'analyses d'impact. En 2025, l'entreprise s'est dotée d'un nouveau modèle d'analyse d'impact.
- L'encadrement des relations contractuelles avec les sous-traitants, contractants et de manière générale avec les prestataires par des questionnaires transmis en amont des projets permettant d'apprécier les éléments requis en matière de protection des données. Les clauses contractuelles types de l'entreprise ont été mises à jour notamment afin d'encadrer l'éventuelle utilisation de l'intelligence artificielle par des prestataires.
- La mise à jour de la procédure assurant le respect de la protection des données personnelles lors des passations de marchés publics, et ce, dès l'établissement du cahier des charges.
- La vigilance et la sensibilisation accrue par la DPO sur les sujets à fort enjeux pour l'entreprise, à savoir notamment : le transfert des données personnelles hors de l'UE, notamment vers les Etats-Unis, en particulier sur les risques et les garanties nécessaires à un tel transfert, mais également sur l'intervention de l'intelligence artificielle dans certains traitements de données personnelles et sur la conformité au Règlement sur l'Intelligence artificielle (Règlement (UE) 2024/1689).
- La tenue de réunions mensuelles avec les DPO du groupe ARTE ainsi que les DPO des sociétés de l'Audiovisuel Public pour échanger sur des problématiques communes et créer des synergies. A ce sujet, l'élaboration d'une annexe de sous-traitance commune utile dans le cadre des marchés passés en groupement de commande est en cours d'élaboration.

La cybersécurité est un enjeu majeur pour une entreprise de médias :

piratage des comptes réseaux sociaux de la chaîne, de son site Internet, voire de son antenne linéaire, vols ou destructions de données ou d'informations sensibles, altération des systèmes d'informations... Avec la systématisation du télétravail depuis 2020, les menaces ont été d'autant plus nombreuses. Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Investissements informatiques réalisés pour répondre aux risques de sécurité sur les systèmes d'informations et les données, avec notamment la mise en place d'une supervision centralisée depuis décembre 2021, la mise en place d'un SOC (Security Operations Center) depuis décembre 2020 et d'équipements de sécurité (clef d'authentification multi-facteurs physiques pour les accès sensibles, pare-feu), et le déploiement d'une solution d'EDR/XDR.
- Amélioration continue du PRA (Plan de Reprise d'Activité) et réalisation d'un test en octobre 2024 à des fins d'amélioration du plan et de rodage des équipes.
- Réalisation d'un audit externe cyber sécurité et mise en œuvre des remédiations nécessaires.
- Recours aux bonnes pratiques pour le cycle de vie des systèmes d'information (application des patches correctifs et préventifs, application de règles de filtrage des réseaux...).
- Recours aux bonnes pratiques pour les accès distants (tunnel VPN pour les terminaux, solution de Privileged Access Management pour les serveurs, gestionnaire de mot de passe).
- Formalisation d'une PSSI (Politique de sécurité du système d'information) en 2020/2021, entrée en 2024 dans une phase opérationnelle de mise en œuvre des 400 actions qu'elle contient et poursuite en 2025 avec son implémentation sur le parc applicatif.
- Tests annuels de l'alimentation électrique de secours des serveurs.
- Mise en œuvre d'une authentification multi-facteur pour l'ensemble des collaborateurs.
- Isolement des applications au sein de conteneurs et cloisonnement des environnements d'exécution.
- Déploiement de nouveaux firewalls centraux et d'un nouveau VPN.
- Refonte du wifi : authentification via certificat SSL et login AD.
- Mise en place du NAC : sécurisation des accès filaires et wifi.
- Sécurisation des environnements Mac et Linux bureautiques.
- Sensibilisation des collaborateurs via deux programmes, l'un dédié au phishing et l'autre présentant les bonnes pratiques en termes de sécurité.
- Mise à niveau technologique grâce au déménagement sur le nouveau site.

III.3 Diversité dans les programmes

De nombreux programmes coproduits par ARTE traduisent son **engagement pour l'égalité femmes/hommes, dans la lutte contre les stéréotypes et toutes formes de rejet de la différence.**

Ainsi, la chaîne a diffusé ou mis en ligne en 2025 :

- [Le vais te tuer](#), un documentaire de Karine Dusfour sur la mécanique du contrôle coercitif au cœur des violences conjugales, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Disponible sur arte.tv jusqu'au 21/06/2026.
- Diffusé en mars 2025, l'enquête internationale de Véronique Préault *Les femmes riches ne courent pas les rues* dressait un panorama d'un système sociétal pernicieux qui, malgré des avancées comme le congé paternité, fait encore de l'égalité réelle entre hommes et femmes un objectif à atteindre, y compris dans les pays modèles comme l'Islande.
- La série espagnole *Querer* réalisée par Alauda Ruíz de Azúa est un huis clos familial bouleversant sur le parcours judiciaire d'une femme en proie à des violences conjugales. Diffusée en juin 2025, elle a obtenu le Grand Prix au festival Séries Mania 2025.
- Lancé en juin 2024 par ARTE France, en partenariat avec La Scam et le magazine ELLE, le concours de courts métrages documentaires, destiné aux réalisatrices, Et pourtant elles tournent visait pour cette deuxième édition à ouvrir encore plus largement les portes de la chaîne aux réalisatrices de documentaires. Les courts métrages d'une durée de 4 à 6 minutes répondaient au thème : *Jour de paye*. Les dix films lauréats seront diffusés sur ARTE et sont disponibles sur la [plateforme arte.tv](#) jusqu'à fin décembre 2026.
- En avril, *Femmes prêtres, vocations interdites*, l'enquête percutante de Marie Mandy au cœur du Vatican, mis en lumière comment des femmes déterminées défient des siècles de tradition pour faire entendre leur vocation.
- Sous la forme inédite d'un jeu vidéo coproduit par ARTE France, Pierre Corbinais a déployé dans *Wednesdays* un récit délicat pour sensibiliser aux violences sexuelles intrafamiliales, encourager la parole des victimes et aider à la réparation. Sous forme d'une bande dessinée interactive et via un parcours mémoriel, *Wednesdays*, qui a reçu le Prix du public à l'International Games Festival, le plus prestigieux festival international de jeux vidéo au monde, aide le joueur à déchiffrer les silences des victimes et reconnaître les manifestations de violences sexuelles dans son entourage.

Ce sont des femmes qui présentent et conçoivent les principales émissions de la chaîne :

- Elisabeth Quin pour *28 minutes* ;
- Emilie Aubry pour *le Dessous des Cartes* ;
- Linda Lorin pour *Invitation au Voyage* ;
- Sonia Devillers pour *le Dessous des Images* ;

ARTE France travaille fidèlement avec beaucoup d’auteures, réalisatrices et productrices, pour tous les genres, documentaires et fictions. Elle veille à l’équilibre entre les femmes et les hommes, **que ce soit devant ou derrière l’écran**. Des outils de suivi ont été mis en place sur la part de réalisatrices, d’auteures et de productrices dans les programmes coproduits par ARTE France, tous genres confondus. Ce suivi initialement basé sur le volume de programmes a été élargi en 2021 à deux autres critères : le budget engagé et le volume horaire.

Par ailleurs, la programmation du festival de cinéma européen en ligne [ARTEKino Festival](#) est strictement paritaire et ARTE soutient les actions du collectif *50/50 pour 2020* pour plus d’égalité et de diversité dans le secteur du cinéma.

Au niveau du Groupe, une attention particulière est apportée aux « expertes » invitées et aux présentatrices des principales émissions de la chaîne. Le pourcentage d’expertes femmes au sein du magazine d’actualités 28’ produit par ARTE France est notamment suivi chaque mois avec un objectif de progression constante. Depuis décembre 2020, ARTE France apporte son soutien au financement et au développement du site [Les Expertes](#) qui met à disposition une base de données de plus de 7 600 profils d’expertes dans tous les domaines.

Indicateur 8 : Suivi des expertes à l’antenne

	2023	2024	2025
Présence d’expertes femmes dans le magazine 28’ (moyenne annuelle)	43 %	43 %	46 %

Afin de communiquer au grand public ses actions, ARTE a créé une rubrique dédiée à [l’égalité, la diversité et l’inclusion](#) sur www.arte.tv, la plateforme Internet de la chaîne.

III.4 Assurer l’accessibilité des programmes et des offres à tous

Chaîne de service public, ARTE doit **être accessible au plus grand nombre** et permettre aux personnes en situation de handicap d’accéder à un maximum de **programmes diffusés à l’antenne et sur les offres numériques**.

La conquête de nouveaux publics, notamment les **jeunes et les publics éloignés de la culture** est une autre priorité et de nombreuses actions ont été menées en ce sens.

L’ensemble du groupe ARTE s’est engagé pour augmenter la diffusion de programmes en version audiodécrite. Dès 2020, l’objectif de diffuser **6 programmes en audiodescription par semaine en prime-time en France a été atteint**. Depuis, ces objectifs ont été largement dépassés

avec plus de 9 programmes par semaine depuis 2 ans. La chaîne a créé une [rubrique dédiée](#) sur sa plateforme arte.tv afin d'y retrouver facilement tous les programmes en audiodescription disponibles en ligne.

Indicateur 9 : Audiodescription

	2023	2024	2025
Nombre de programmes diffusés en audiodescription par ARTE en France (moyenne hebdomadaire)	8,4	9,4	9,3

En parallèle, ARTE a souhaité intégrer en 2021 un nouvel indicateur permettant de suivre, pour sa diffusion en France, **le pourcentage de programmes** (toute origine ARTE France, ARTE GEIE et ARTE Deutschland) **bénéficiant de sous-titres pour sourds et malentendants en français. Celui-ci atteint une moyenne de 70%.**

Indicateur 10 : Sous-titrage

	2023	2024	2025
Part des programmes diffusés en France avec une version sous-titrée pour sourds et malentendants	71 %	70 %	69 %

Au-delà des programmes diffusés à l'antenne, ARTE est très attentive à **l'accessibilité de ses interfaces numériques** :

- Sur les sites et l'application ARTE, les internautes en situation de handicap disposent du même niveau d'information et des mêmes possibilités d'interaction que l'ensemble des utilisateurs. La navigation a été simplifiée entre les pages et au sein des pages. Comme tout autre utilisateur, une personne aveugle ou malvoyante peut choisir un programme selon ses goûts ou en fonction des thématiques.
- Le lecteur vidéo peut fonctionner au clavier et est compatible avec les assistances technologiques utilisées par les utilisateurs en situation de handicap.

Pour aller encore plus loin et répondre pleinement à l'article 47 de la [loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, un gros travail a été mené en 2025 sur la **mise en conformité de l'accessibilité numérique des sites et applications de l'UES ARTE France** (ex : ARTE Radio, ARTE Magazine, Microfolies...). Un [schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique](#) courant sur les 2025 à 2027. Accompagné de plans d'action annuels, il a pour objectif de rendre visible et transparente la démarche engagée.

ARTE traite enfin régulièrement du handicap au travers de ses programmes, que ce soit dans les œuvres de fiction, les documentaires ou les œuvres numériques. L'approche d'ARTE est **d'inclure les personnes en situation de handicap dans tous les genres de programmes, sans les enfermer et sans les définir uniquement par leur handicap**. Voici quelques exemples emblématiques de programmes traitant de ce sujet :

- Le documentaire *Handicap : le conte de fées de l'inclusion* réalisé par François Lorient suit le combat quotidien de quatre personnes en situation de handicap, mettant ainsi en évidence le fossé entre le vœu pieu de l'inclusion et la réalité.
- La série *Latecomers* réalisé par Madeleine Gottlieb et diffusé à l'antenne le 15 mars 2024 cherche à explorer le lien entre handicap et sexualité. En suivant le quotidien sentimental de quatre personnes atteintes d'un handicap, la série australienne questionne avec humour et subtilité le regard que chacun porte sur soi et sur les autres.
- Le documentaire *Camille cherche l'amour*, mis en ligne le 18 avril 2024, réalisé par Marie de Brauer accompagne Camille, jeune femme de 26 ans atteinte de trisomie 21. Celle-ci, malgré son handicap, vit une vie normale, remplie d'activités et d'amitiés, et contrairement aux idées reçues, Camille vit également de belles histoires d'amour bien qu'elle s'interroge sur le futur de ces relations et la possibilité d'un jour se marier.
- Le moyen métrage *L'envoûtement*, réalisé par Nicolas Gulinian et en lice pour les César 2025, a été diffusé à l'antenne le 3 février 2024. Ce film revisite les codes du cinéma romantique, en particulier ceux du triangle amoureux. L'intrigue se déroule dans un ESAT au cœur de la Dordogne, où l'arrivée d'une nouvelle éducatrice bouleverse la routine et la relation d'un couple de personnes en situation de handicap.

Confort audio : Déjà proposée par l'ARD et la ZDF en Allemagne, mais quasi-inexistante en France, la piste audio « confort audio » (« Klare Sprache ») est une piste audio supplémentaire qui, grâce à une réduction des bruits de fond et de la musique, permet de mettre en avant les voix et les dialogues. Cette meilleure intelligibilité des voix a un effet positif en termes d'accessibilité des offres. Ce projet a été mis en œuvre en France en 2024 et a consisté à introduire la « Klare Sprache », appelée en français « confort audio », sur le canal de la version originale (quand il n'y a pas de VO disponible) pour la diffusion linéaire vers les territoires germanophones et sur le canal de l'audiodescription (quand celle-ci n'est pas disponible) pour la diffusion linéaire vers les territoires francophones, ainsi que sur la majorité des programmes diffusés sur arte.tv.

Chansigné : En 2023, ARTE avait proposé un tout premier concert en direct chansigné en allemand, le célèbre groupe de rap *Die Fantastischen Vier* partageant la scène du Jazzopen de Stuttgart avec la performeuse sourde Cindy Klink, pour une interprétation de ses chansons en direct et au rythme de la musique en langue des signes allemande pour les personnes sourdes et malentendantes. En 2024, deux nouveaux concerts chansignés français cette fois ont pu être captés et proposés en ligne : le rappeur Josman, rejoint sur scène pour une performance de Hip-Hop symphonique par l'orchestre

philharmonique de Radio France et l'ensemble de jazz et gospel *the Ice Cream*, ainsi que la chanteuse et compositrice de jazz Marion Rampal dont l'album aérien "Oizel" a été transcrit lors du festival Jazz sous les Pommiers par les interprètes en langue des signes française Perrine Diot et Aurélie Nahon. En 2025, ARTE France a coproduit un documentaire de 90 minutes intitulé *The way we move – Chansigné : quand le corps devient musique*. Il sera mis en ligne sur arte.tv le 6 juillet 2026 avec des versions accessibles aux sourds et malentendants en français et en allemand.

Afin de communiquer largement ses actions, ARTE a créé une [rubrique dédiée à l'accessibilité](#) sur www.arte.tv, le site Internet de la chaîne.

ARTE **s'implique dans les débats d'idées**, en combinant les vecteurs de diffusion, à l'image de la grande enquête internationale participative [Et maintenant](#) qui a nourri le [Festival international des idées de demain](#) dont la cinquième édition s'est tenue en octobre 2025 à la Gaité lyrique avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Les résultats des deux enquêtes diffusées sur les réseaux sociaux ayant pour objectif de connaître le rapport au plaisir et à l'argent, ont inspiré la programmation des débats lors du Festival. Multipliant les sujets, les intervenants et les canaux, ARTE et la Gaité lyrique se sont ainsi positionnés comme des médiateurs dans le débat et la transmission des savoirs.

Pour atteindre notamment **les publics plus jeunes et ceux éloignés de la culture**, ARTE France a renforcé depuis quelques années les moyens destinés à **l'animation des réseaux sociaux et à l'organisation d'événements permettant un contact direct avec le public** que ce soit à Paris, dans de nombreuses opérations organisées en régions ou dans toute l'Europe, à l'image de sa participation en tant que partenaire média aux Micro-Folies⁴, lieux de décentralisation initiés par La Villette, particulièrement intéressants pour diversifier et élargir le public d'ARTE, notamment le public plus jeune. En 2025, 38 opérations à l'attention du grand public en France (avant-premières, masters-class, rencontres, débats, dédicaces et présences en festivals) ont eu lieu en dehors de Paris.

4 https://lavillette.com/page/micro-folies-de-la-villette_a139/1

ARTE France Développement & ARTE Education

La filiale commerciale d'ARTE France a développé deux services facilitant l'accès de l'offre ARTE à de nouvelles typologies de publics : Médiathèque Numérique et Educ'ARTE/ARTE Campus, ce dernier service étant désormais géré par sa filiale ARTE Education.

Médiathèque numérique

Cette offre d'abonnement vidéo propose **aux médiathèques municipales, départementales, universitaires, institutions culturelles et de type comité d'entreprise** des milliers de films, de documentaires, de séries et de programmes jeunesse issus du **meilleur d'ARTE et du catalogue cinéma de Sooner**. Le fonctionnement du service est basé sur un principe « B to B to C » : après avoir souscrit un abonnement, les médiathèques disposent d'un site « en marque blanche » qu'elles peuvent personnaliser et éditer. Les usagers ont ainsi accès aux œuvres proposées en ligne et profitent du service dans leur médiathèque ou depuis leur domicile, en streaming ou en téléchargement. Fin 2019, un partenariat a été noué avec [LaCinetek](#), pour intégrer une partie du catalogue de ce site de vidéo à la demande consacré aux plus grands films du XXe siècle choisis et présentés par des réalisateurs et réalisatrices du monde entier. [Médiathèque numérique](#) propose désormais plus de 11 000 programmes. En 2025, plus de 500 000 utilisateurs étaient inscrits au service et plus de 1 830 000 visionnages ont été effectués. **Une attention particulière est apportée aux enjeux d'accessibilité** : le catalogue comprend + de 1 800 films en version sourds et malentendants, ainsi que plus de 500 contenus audiodécrits. Par ailleurs le site est partiellement accessible RGAA avec un score de 70%.

Afin de décliner le service pour le jeune public, l'offre ludo-éducative [Ma petite Médiathèque](#) a été lancée fin 2019. Pour constituer ce catalogue riche de plus de 1 800 contenus, ARTE s'est appuyée sur une sélection d'éditeurs jeunesse, Bayard, France Télévisions distribution, Les films du Préau, L'École des Loisirs etc. Sur les enjeux d'accessibilité, un travail de conformité RGAA est actuellement en cours.

Educ'ARTE/ARTE Campus

Educ'ARTE est un service numérique de vidéo à la demande, pédagogique et innovant **destiné aux enseignants et aux élèves. Il rend accessible en classe et au domicile plus de 2 500 contenus issus du meilleur d'ARTE sur toutes les disciplines scolaires, pour le collège et le lycée**. Il se distingue par la mise à disposition de fonctionnalités spécialement conçues pour un usage pédagogique : des outils pour personnaliser les vidéos (création et annotation d'extraits, création de cartes mentales) et des fonctionnalités communautaires (création de réseaux, partage des contenus). Toute la richesse ainsi produite peut être partagée entre les enseignants ou avec les élèves.

Fin 2025, plus de 2 800 établissements sont abonnés à Educ'ARTE en France, en Allemagne et à l'international. En France, l'Ile-de-France, le Grand Est, la Nouvelle Aquitaine, la région Sud, la Normandie, la Corse ont abonné tout ou partie de leurs établissements : près d'un lycée public sur deux a ainsi accès à Educ'ARTE. A l'international, l'ensemble des collèges et lycées du Luxembourg est également abonné, ainsi que tous les lycées des cantons de Genève et de Vaud en Suisse.

Peu après le lancement d'Educ'ARTE, des enseignants du supérieur et des formateurs ont montré leur intérêt pour une ressource similaire adaptée à leurs besoins. [ARTE Campus](#) a été commercialisé début 2021 avec un catalogue de programmes réorganisé et enrichi ainsi que des fonctionnalités adaptées à l'usage universitaire. Près de 140 établissements sont abonnés à la fin 2025 dont les Universités de Paris 8, Montpellier, Bourgogne, Cergy, de nombreux IEP et écoles de managers, ainsi que de nombreux établissements de travailleurs sociaux (IRTS). Au Canada et en Belgique, plus de 25 écoles de type IUT ont également souscrit à cette ressource en ligne.

En 2025, des évolutions éditoriales et techniques ont permis d'améliorer l'accessibilité des sites d'Educ'ARTE et d'ARTE Campus ; ainsi plus de 55% du catalogue dispose d'une version sourds et malentendants ou d'une transcription, et les sites affichent une conformité partielle RGAA de 53%.

Tableaux de concordance de la Déclaration volontaire de durabilité 2025

Eléments de la Déclaration de durabilité	Chapitre du rapport
Informations générales	Base d'établissement de la Déclaration volontaire de durabilité (à partir de la page 7)
Analyse de risques	Principaux enjeux et risques (à partir de la page 10)
Analyse de double matérialité	Matrice de double matérialité (à partir de la page 12)
Politiques menées et résultats - environnement	Les conséquences environnementales de l'activité (à partir de la page 19)
Politiques menées et résultats - social	Les conséquences sociales de l'activité (à partir de la page 29)
Politiques menées et résultats - gouvernance	La gouvernance et les conséquences sociétales de l'activité (à partir de la page 36)

Indicateurs	Page du document
Indicateur 1 : Scopes 1 et 2 du BEGES	Page 27
Indicateur 2 : Consommation totale d'énergie	Page 29
Indicateur 3 : Répartition de la consommation d'énergie	Page 29
Indicateur 4 : Consommation de papier	Page 30
Indicateur 5 : Répartition par genre de l'effectif	Page 35
Indicateur 6 : Egalité salariale femmes-hommes	Page 35
Indicateur 7 : Formation	Page 36
Indicateur 8 : Suivi des expertes à l'antenne	Page 48
Indicateur 9 : Audiodescription	Page 48
Indicateur 10 : Sous-titrage	Page 49